



Bibliothèque nationale de France  
Département de la reproduction

### **AVERTISSEMENT**

Pour des raisons de conservation du document original, le recours à un microfilm a été privilégié pour réaliser cette reproduction. Le fichier qui vous est livré est donc en noir et blanc et non en couleurs.

En outre, si nous veillons à garantir la meilleure lisibilité possible, des défauts inhérents au microfilm peuvent subsister : défauts d'aspect et qualité des illustrations, notamment.

Nous vous remercions de votre compréhension.

### **NOTICE**

Due to the preservation state of the original document, the use of a microfilm was favored to make this reproduction. Therefore, the delivered document is in black and white and not in color.

We ensure the readability of the text but some defects inherent to the microfilm may remain : defects in the appearance and quality of the illustration in particular.

We thank you for your understanding.

&X  
42575

JULI EYNAUDI  
Ouficié d'Acadèmia — Felibre Manteneire

DÉPÔT LÉGAL  
Alpes Maritimes  
912 28  
1903

# Lou Dialète Niçard

DOCUMEN :

DEI TROUBADOU (XII<sup>e</sup> AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)  
BLACAS, BLACASSET

BERTRAND DU PUGET, RAYMOND FERAUD, GUILLAUME BOYER  
E DE MM. A.-L. SARDOU, FREDERIC MISTRAL

PÈIRE DEVOLUY, E. CAÏS DE PIERLAS

L. LAMOUCHE

LITTRÉ, OUGENI EMANUEL (declaracioun), VITOR EMANUEL E MALVAL  
ETC., ETC.



NIÇA  
EMPRIMARIA DEI ALPA-MARITIMA  
16, Carriera San-Francès-de-Paulc  
1903

JULI EYNAUDI

Officié d'Académia — Felibre Mantencire

# Lou Dialète Niçard

DOCUMENT :

DEI TROUBADOU (XII<sup>e</sup> AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)

BLACAS, BLACASSET

BERTRAND DU PUGET, RAYMOND FERAUD, GUILLAUME BOYER

E DE MM. A.-L. SARDOU, FREDERIC MISTRAL

PÈIRE DEVOLUY, E. CAÏS DE PIERLAS

L. LAMOUCHE

LITTRÉ, OUGENI EMANUEL (declariaciuu), VITOR EMANUEL E MALVAL  
ETC., ETC.



NIÇA

EMPRIMARIA DEI ALPA-MARITIMA

16, Carriera San-Francis-de-Paula

1903



**LOU DIALÈTE NIÇARD**

## AI MIÉU SOUSCRITOUR

---

Lou premier dever es aquéu de remerciar toui lu miéu souscritour, lu qual si fan toujou un plesi de m'encourajar quoura una publicacioun en lenga niçarda parèisse. Siéu veramen toucat d'aquela marca d'estima e pòodi dire qu'em'una tala ajuda, l'obra de renouvacioun coumençada pouortera lou siéu fruit. Lou recuei qu'ancuei vous presenti noun a qu'un but, es aquéu de faire counouisse à toui, — m'adressi en general au bouon poble de Nice, — de documen qu'ai cresut consignar e lu qual noun soun mai estat lijut, discutat, que pèr quauque privilegiat. Noun cresi faire obra vana e lu miéu fraire noun pourran que m'aprouvar. N'ambiciouni qu'una cauva : aquela de remettre en òunour lou nouostre bèu dialète e li dounar la fourma grafica naturala, aquela dei ancian, que la lenga maire provençala a counservat e que seria sacrilège de renegar.

A toui, de couor, merci ! Lou siecle que pounta vous tindrà comte dei vouostre esfouors, ès la lenga dóu brès que defendès e que lou moudeste escritour persègue em'ardour.

Encara una fes, merci !

J. E.

---

# LOU DIALÈTE NIÇARD

---

## AI MIËU COUNFRAIRE NIÇARD

D'ourtougrafiar lou Niçard couma lou fen, à Niça, despi quauque tèms, un groupe de felibre, noun es una fantasia, ma ben un'obra deliberada, bastida su de fundamenta soulidi : lu escrich dei nouostre ancian, dei nouostre rèire, pèr parlar la vera lenga e li estudi dei noumbrous savent lu qual n'an legat de documen preciaus.

Après de longui vèia se lu manuscrich dei troubadou noustral, su lu libre dei Pellos, Fulconis, lu escrich dei Badat, li frasa relevadi dei prouçès pèr E. Caïs de Pierlas, à Turin, li obra plus countemporani dei Rancher, Risso, Guisol, E. Emanuel, Sardou, Calvino, Malvan, e tantu autre que seria trôu long de citar; en ce que mi toca, ai cresut m'arrestar à la fourma ourtougafica que trovas en *Lou Cagancio*, peça presentada sensa pretençion, n'aven pèr basa qu'aïssesta proupousicioun : « D'après cen que veni de lejir, lou nouostre dialète deuria s'escrèure ensin. »

Encourajat pèr de noumbrous savent, ai seguit lou camin que mi siéu traçat. En marchant mi siéu mes mé la bouona coumpagnia dont lu noum ornon *l'Armanac Niçard*, (1) coumpagnia que crèissera sèmpre se n'en cresi lu element que counsulti en alignant aïssestu mot.

Despi doui an lu resultat òutengut soun dei mihou. Ajusti meme que noun pòuodon que mi pougne pèr mi faire anar plus ben e plus luen s'es possible!

Mi sentènt soustengut tant ben, pèr lu mestre de la lenga d'Oc, pèr de savent estrangié, tra lu qual lou dot proufessour Bertuch, pèr lu Niçard lu mai letrat, pau mi maca de saupre que quatre o cinq routinié mi *levon de bonosc* e cridon que *destropii lou sant parlar Niçard!*

Que provon?

Qu'una fes de mai *Santa Routina* a de racina dont li ramificacioun soun plus longui qu'aqueli dei platana de su lou Bastioun.

(1) Meti un *d* à Niçard pèr doui rasoun; la premiera es qu'au feminin dié: Niçarda; la segonda, en niçard pronoungan lou *d* coum'un *t*. S'aven mes quauquif'es un *t* dins *l'Armanac Niçard* noun aven fach qu'una councessioun.

N'i a que noun pouodon resouner ; avès bèu li metre de prova en man, pèr elu noun es que mensonega, certen *autour* diran que su d'aquèu chapitre n'en sabon mai qu'un autre, e partènt d'aquèu *bouon principi*, la sièu maniera d'ortografiar lou Niçard es la mihou.

D'autre — soun noumbrous — si rendon gaire comte de l'istoria e encara men de la literatura d'ou sièu país. Liejon, remarcon un mot esrich au asard ; e lèu councludon qu'aquestou si dèu ourtografiar ensin. Se noun soun Bretoun pau li si manca ; e pi à bout d'argumen vous dion : « Eh ben ! ièu escrivi lou Niçard couma lou parli e pas mai ! »

Una fes per touti fòu que s'entenden. Maladissè-mi, trata-mi de fouol s'acò vous plas, ma, couma di Rancher :

Sièu fouol aco si pou, ma noun sièu lou soulet ?

Noun ai rên inventat que sabi e quoura dirai que lou dialète Niçard es fonciera.nen prouvençau, que noun es qu'un sièu de la lenga d'*oc*, de voues autourisadi lou v'an cridat menti fes ; noun ai rên creat, noun ai fach que lejir e reconouissi au mièu tour, que deven faire retour à l'our-tougrafa dei rèire, vonoli dire aquela dei nouostre paire avant 1388.

Se lou Comtat de Niça, en aquèu moumen, noun fouguesse estat destacat d'ou Comtat de Prouvença, aurian segur continuat à escrieure lou Niçard couma avant e couma l'escrivion encara au quinzime e seizieme siecle ; noun es qu'au coumençamen d'ou desessetieme que lu Niçard calant à l'enfluença que crèissia de jou en jou de l'Italian, qu'era devenguda lenga accreditada s'outa lou gouvernemen dei duc de Savoia, qu'an cresut dever moudificar l'ourtougrafa. (1)

La poulitica a jugat un gran role ; aici mai qu'un autre luec la famosa Inquisicioun a fach lu sièu ravage. L'istoria d'ou Miejou es dei mai curiosi e pèr pau qu'un si douna la pena de lejir, trova que lou Nord a estinch lu lume d'ou Miejou.

Rancher, mi dirès, escrivia lou Niçard en'una ourtougrafa qu'aves l'aria de renegar. Amira la fourma, refudi l'ourtougrafa, e lou provi :

Vous dirai emé M. A.-L. Sardou : (2) « L'obra pouëtica de Rancher deuguet *subi* en la fourma esricha l'ourtougrafa italiana. *Subi*, lou sousteni, car lou Niçard noun es un patouos italian e Rancher lou sabia mai que tout autre. Ma que voulès siguet oubligat de si counfourmar à una marrida usança establida despi lontèms, e mai d'una fes a donnat à entendre qu'auria vougut faire autramen.

« Ensin, tené, en tout ce qu'a trat à la lenga niçarda, Rancher la counsidera couma destinta da l'italian e tirant diretamen la sièu ourigina de la vicia lenga d'*oc*, illustrada pèr lu Troubadou.

(1) Li moudificacioun principali soun estadi aqueli dei letra *g, j* e dei groupe *ch, gli*.

(2) A.-L. Sardou, *Nemaida* emé traducioun en francès. Malvano, imprimeur, Niça, 1880.

« Mai d'una fes encara, Rancher counstata lou caratere romano-prouvençau d'ou dialète Niçard. Pèr vous counvertir noun pouodi mihou faire que de reproduire ce que di l'autour de la *Nemaida* su d'un : *Aperçu sur l'ortographe du patois Niçard* qu'avia cresut metre à la fin d'ou sièu libre.

Es Rancher que parla :

« La ressemblance du patois Niçard avec le provençal, leurs rapports « avec la langue *romance*, formée des débris du latin, et la priorité de date « des Troubadours, sur les premiers poètes de toutes les langues vivantes, « attestent l'antiquité et l'origine du langage vulgaire dont se servent les « habitants du Comté de Nice. »

E plus luen escoutas Rancher e meditas profane aquela remarca que a la sièu importança au pounch de vista linguistique ; es la questioun dei doui *u* : l'*u* gaulois e l'*u* latin. « Sabès que lou Niçard, di Sardou, couma lu autre dialète de la lenga d'*oc*, emé la lenga francesa, a aquelu doui sorta d'*u* : lou premier cas es aquèu d'aqui, per esemple, *l'as-tu vu*, e qu'es letra mouorta pèr l'Italian ; l'autre, l'*u* latin, es aquèu que si prounouça *ou* e qu'en la nouostre lenga esricha representan pèr aquèu groupe de doui voyela, ma que lu Italian figuron simplamen per un *u*. Douuca vequi ce que di Rancher au sujet de la faussa diftonga o voyela coumpousada *ou* que a la valour de l'*u* latin e italian : còu finda remarcar que l'*u* latin eisistia jà s'outa la fourma *ou* en li pouësia dei Troubadou d'ou treizieme siecle.

« L'*ou* était si bien en usage à Nice, di Rancher, que nous savons qu'il « y avait l'église de *San Recoubre* (*Recuperato* en italien, ou *Recouvré* en « français). Cette diptongue n'est donc point empruntée à la langue « française. On doit la croire indigène, ou, si l'on veut, une corruption du « latin. »

Lou bibliofile A.-L. Sardou ajusta :

« Il n'y a point là corruption d'un signe graphique, mais simplement « combinaison de signes pour figurer la même émission de voix que les « Italiens, la voyelle *u* nous servant à figurer un son tout-à-fait différent. »

Couma veès la questioun es assé impourtanta ; l'eisistènça dei doui *u* dins lou dialète Niçard, aloura que l'Italian n'a que l'*u* latin, vous prova que lou nouostre parlar noun n'es ni un patouos, ni mancou un dialète de la lenga de *si*, ma que fa partida d'ou groupe dei lenga que parlon encara ancuei lu descendènt dei Gaulois.

Lou Dialète Niçard noun es qu'un sous-dialète d'ou Prouvençau, tout lou prova, lu ancian esrich dei Troubadou soun aqui pèr mi douna resoun e pèr qu si vòu douner la pena de li counsultar. (1)

(1) Biblioteca Municipal, carrièra San-Francès-de-Paule, 2, Niça.

Segur, lou nouostre dialète presenta quauqui laugieri diferença dei autre idiome que soun coum'eu de la famiha dei Troubadou ; ma aquesti diferença soun pichouni. Pèr esemple lou Grassenc e lou Marsihès, o encara lou Marsihès e l'Avignonès, noun presenton que de particularita ben segoundari, vouoli dire qu'esquasi toui lu mot diferon dei autre que pèr la finala : *erbo, erba ; sarino, farina ; pipo, pipa ; pe, pen ; viando, vianda ; fado, fada ; Niçardo, Niçarda, etc.*

Fòu teni comte de l'acènt, mi dirès ; acò noun dèu v'estouner, meme à Niça, la maniera de parlar lou Niçard varia d'un caire à l'autre, e sens'anar tròu luen, passas la riba drecha d'ou Païoun, d'ou consta de la Vila Nova, remarquerès que touplen d'espressioun, soun dich d'una autre façoun, noun soulamen au pounch de pronouncia, ma li meton un acènt « couma-fau », de « gran moussú », parlon un niçard emé de mot francès. Ce que vous prova encara una fes, l'enfluènça d'una lenga « oficiela », couma dins lou tèms la lenga italiana, ce qu'a fach que despi cinq siecle aven *subit* e adoutat l'ourtoougrafa niçarda italianisada, en ajustan qu'es la lenga emparada à l'escola que doumina.

AÛra vous dirai que deven en aqueli transformacioun ben de mot d'emprunt e qu'aven cresut ben faire de counservar ; lu mot courént *cherto, vera, veramen* ; l'esclamacioun *Oibo ! eco* (voilà), *caro, carissimo, Pignata, etc.*

Couma s'agisse de prouvar à quauque iletrat — dont prouclami la bouona fet en meme tèms que l'ignorança — que la miéu maniera de veïre es la bouona, lou li vau moustrar en reproduisènt, mé men de comentari, cen que m'a lou mai saïsit l'imaginacioun.

## DOCUMENT

Es estat prouvat que lou lengage d'*oc* es plus ancian que la lenga de *ci* (italian) e la lenga d'*oil*. D'ou resta, Dante Alighieri, l'imourtal autour de *l'Infer*, qu'un dei premier a escrich, vers lou quatorzieme siecle, en lenga italiana, fa parlar lou troubadou Arnautz en lenga d'*oc*, lenga que si parlava e escrivia despi lontèms, couma lou van fixar lu document que suivon.

Tan m'abellis vostre cortes deman,  
Qu'ieu non me puesc ni m' voil a vos cobrire.  
Ieu sieu Arnautz, que plor et vai cantant ;  
Consiros, vei la passada follor,  
E vei jauzen lo joi qu'esper denan.  
Ara vos prec, per aquella valor  
Que us guida al som sens freich e sens calina,  
Sovegna vos atemprar ma dolor.

*Traduction littérale par Raynouard.*

Tant me plait votre courtoise demande,  
Que je ne puis ni ne me veux à vous cacher.  
Je suis Arnaud, qui pleure et va chantant ;  
Soucieux, je vois la passée folie,  
Et vois joyeux le bonheur que j'espère à l'avenir.  
Maintenant je vous prie, par cette vertu  
Qui vous guide au sommet sans froid et sans chaud,  
Qu'il souvienne à vous de soulager ma douleur.

Ajustas que la counfraria de la Misericordia de Niça (lu Negre), au onzieme siecle, respounde en una demanda, que si trova en li siéu archiva, per *oc*. (*Cais de Pierlas*, Bocca freres, Turin).

E Rancher noun a dich : « Lu Troubadou soun lu pouèta lu plus ancian de touti li lenga parladi au jou d'ancuei. » E lu Troubadou noun coumpouseron qu'en lenga d'*oc*. Autre prova !

Littré, dintre *l'Histoire de la langue française* : « Que de touti

li lenga dôu latin : francès, italian, espanhòu, portuguès e lenga d'oc, la lenga d'oc es la mage, car auguet una gramatica e una literatura avant li autri. »

Es malurous que ben de documen que pourien dounar, cen que siguet, en un moumen, la nouostre bela lenga d'oc, sigon estat destruch au tèms de la guerra dei Albigès; ma lou pau que soubra sierv'encara pèr faire ressourtir lou gran role jugat pèr lou lengage dei nouostre ancian.

Se lou letour vouguesse coumparar lou noumbre e la riquessa d'expressioun d'aquesta lenga, que liège *Lou Tresor dôu Felibrige* de Frederic Mistral, veira se lou Miejou noun a lou drech de parlar sensa vergougna una lenga touplen mai ric que touti li autri qu'eisiston.

Mistral, m'una santa paciença, es parvengut à arrecampar mai de 120.000 mot, pihat en toui lu dialète d'oc, despi lou Bearn fin à Niça. Fa que toui lu mot que noun siervon plus su lu bort dôu Païoun, lu retrouvant — coum'au retir dei vièi — en lou *Tresor*.

Es facile de prouvar que lou dialète Niçard es de lenga d'oc.

Parten, s'en anen dôu coustà de l'Italia; à Vintimia n'acapisson plus. S'en retournen, passen lou Pouont dôu Var, despi San Lauren fin à Bayonne, parlent Niçard, toui n'acapisseran. Seria ja una prova, ma pousen plus luen.

N'en diran : « Ma la finala en *a* noun s'aude qu'à Niça. »

Pas ver. A Mountpeliè si di : *campana, Magalouna*, etc.; couma veès li finale soun parieri. Pi, se n'en cresi un catechisme emprimat à Niça en 1782 — Gabrielle Floteront, stampatore vescovile — touti li finala soun en *o* couma lou prouvençau mouderne; souligni, en passent, que lou teste es italian. Copii, basta que sigue : — *si tratto*; — *embe lei paraulo*, — *la premiero maniero*; — *coumo s'onoro Dièu*? — Es que vouguesias una finala en *a* la troverias pas! Acò vous prova, qu'à Niça, s'es mai parlat prouvençau, que noun s'es parlat l'italian, que noun es jamai estada qu'una lenga oficiala e noun naturala.

Lu nouostre vièi presepi, nouvè, etc., soun quasi de prouvençau pur. Li cansoun dei nouostre rèire, lu noum dei quarté, etc., soun de testimoni qu'anan interougar.

Deven dire *ourange o portegal*? — *Ourange*, pisque la cansoun dôu *Roussignòu que vola*, de doui cent an fa, di : « M'en vau cuei d'*ourange*... »; couma diès *Peire o Pierre*? — Deven respouondre : *Peire*; dien ben encara : *San Peire de Feric*; *Vau à la gleia de San Peire*, etc.; *Francès* e noun *François* : — *San Francès de Pàule*; *Plaça San Francès*; *Barba Francès*, etc.; deurièn dire *fièu* e noun *enfan* : — diès ben, en vous signant : *Au noum dôu Païre, dôu Fièu*... ?

Deurièn dire *ase* e noun *aè*; la prova n'es que tantu vièi dion encara : *ase foute!* etc. Pèr le *ch* dur, la discussioun es inutila, minga troubadou niçard l'a emplegat. E caïre? — Mi regarda de caïre?

## A.-L. SARDOU

L'idiome Niçard n'est qu'un rameau de la langue d'oc<sup>(1)</sup>, appelée aussi, selon les temps et les lieux, langue limousine, provençale et même catalane. D'autres appellent aussi le patois de Nice une langue romane (laquelle?) et qui contient du celté, du grec, du goth, du bourguignon, du lombard, de l'arabe, de l'italien, de l'espagnol, du portugais et même du français.

Le fond de la langue d'oc est le latin, comme il est aussi de l'italien, du français et de l'espagnol; et c'est pourquoi l'on donne à ces langues l'épithète de *néo-latines*. Lorsqu'on les considère dans leur premier âge, on les désigne plus particulièrement par l'expression de *langues romanes*.<sup>(2)</sup>

Fait important : c'est que la langue d'oc et la langue d'oïl gardèrent, pendant la période du moyen-âge, deux des six cas de la déclinaison latine, savoir : le nominatif ou sujet, et le cas oblique ou régime; ce que ne firent pas les deux autres langues romanes, qui s'affranchirent de ce reste de déclinaison peu de temps après leur naissance.

Ce fait très secondaire en apparence, contribua puissamment au prompt développement littéraire des deux langues romanes de la Gaule, développement qui précéda de plusieurs siècles celui de l'italien et de l'espagnol.

« Les échantillons de bas latin qui nous sont parvenus des premiers temps barbares, dit M. Littré, semblaient montrer que l'état de la latinité où l'on ne connut plus que le nominatif et le complément, fut universel dans tout le domaine roman. Mais d'une part il s'incorpora dans l'espagnol et l'italien, qui continuèrent d'une manière latente leur marche vers l'abolition des cas. Cette condition distincte se révéla au onzième siècle quand on commença d'écrire : le groupe hispano-italique usait d'un idiome pleinement moderne; le groupe franco-provençal, d'un idiome intermédiaire.

« Au premier abord on peut se demander si, au moment où ces événements de langue se passaient, et en considérant l'aboutissement universel du roman à l'abolition des cas, ce n'est pas le premier groupe

(1) *L'Idiome Niçois*, A.-L. Sardou (Malvano, 1877); Bibliothèque Municipale de Nice, I-XX-XII-D-47.

(2) Au VII<sup>e</sup> siècle le latin avait subi une telle décomposition, « que, dit M. de Chevallet, il put être considéré comme un nouvel idiome, entièrement distinct de l'ancienne langue latine, à laquelle il devait son origine. La nouvelle langue fut appelée *romane*, parce qu'elle était l'idiome propre des vaincus, à qui l'on donnait le nom de Romains par opposition aux conquérants issus de *la noble race des Francs*. » (Origine et formation de la langue française, t. I, p. 27).

(hispano-italique) qui est en avance et le second en arrière ; c'est-à-dire, si le premier ne s'adapte pas plus tôt que le second à la nouvelle civilisation et ne témoigne pas d'un développement plus hâtif. Des faits connexes non-seulement ne permettent pas une telle conclusion, mais encore en suggèrent une toute opposée. Si, dès le onzième siècle, la langue italienne, transpose ses destinées, produisait Dante et sa *Divine Comédie*, Pétrarque et ses poésies, Boccace et sa prose, il serait clair qu'à elle appartiendrait l'antériorité d'évolution, et, qu'en franchissant l'intermédiaire des deux cas, elle s'est mise, avant ses sœurs latines, dans la grande œuvre de production romane. Mais il n'en fut rien : Dante, Pétrarque, Boccace sont encore dans un lointain avenir ; c'est le quatorzième siècle qui les verra apparaître, et nous ne sommes qu'au onzième. Un vaste intervalle reste inoccupé ; ce désert est rempli par la langue d'oc et la langue d'oïl ; c'est à elles qu'appartiennent les anciennes créations poétiques, non pas seulement quelques effusions isolées, mais tout un cycle longtemps inépuisable qui, enfanté par les gens de Provence ou de France, n'en devint pas moins un charme pour les esprits au-delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin et de la Manche. » (*Histoire de la langue française*, introduction, tome I, page XXXV).

« L'érudition, dit encore M. Littré, s'appuyant non sur la conjecture, mais sur les monuments, a, depuis de longues années, trouvé sans le chercher et contre son propre préjugé, que le développement poétique vint dans le provençal et le français avant de venir dans l'italien et dans l'espagnol... Tant que dans le domaine hispano-italique la syntaxe latine est allée se détériorant, l'esprit n'ayant pas de soutien, n'a pu prendre son essor. Semblablement, dans le domaine franco-provençal, tant que la syntaxe latine subit sa dégradation, la composition ne commença pas : le temps antérieur au dixième siècle, temps où, entre latin et roman, l'un se défaisait et l'autre se faisait, est un vide ; le vide se prolongea davantage pour les langues hispano-italique par cette même raison, à savoir, que le mouvement de décomposition latin se continue pour elles, et que le sol grammatical n'est encore qu'un sol sans consistance. Mais pourquoi n'eurent-elles pas elles aussi, cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'oc et la langue d'oïl ? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée inmanquablement n'a-t-elle point pris chez elle une stabilité, provisoire sans doute, mais suffisante ? C'est à l'histoire de répondre à cette question, et l'histoire dit : « Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des Barbares, mais en Gaule ; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal, qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ces mœurs, à ses goûts, à ses aspirations. » (*Histoire de la langue française*, t. II, p. 363).

L'idiome niçard est un de ces dialectes. Ses origines, son histoire littéraire, ses principales règles grammaticales, sont les origines, l'histoire, les règles de la langue d'oc ; parler de celle-ci, c'est donc parler de celui-là.

Mais dira-t-on, le niçois actuel diffère beaucoup de la langue des troubadours et même de celle que l'on parlait à Nice au seizième siècle. Il n'en diffère pas plus que le français ne diffère de la langue d'oïl et du français que parlaient Rabelais, Marot, Amyot et Montaigne.

L'italien d'aujourd'hui est-il absolument le même que celui de Brunetto Latini, du Barberino, de Fra Guittone, de Dante de Maïano, de Dante Alighieri, de Boccace, de Pétrarque ? Ce n'en est pas moins toujours la même langue, toujours de l'italien. La différence du niçois de nos jours au niçois des temps anciens est plus apparente que réelle ; et la faute en est surtout à ceux qui l'ont revêtu de formes étrangères, en substituant à son orthographe primitive une orthographe contraire à son génie et à ses traditions littéraires.

## PREMIÈRE PÉRIODE

### PREMIERS DOCUMENTS EN LANGUE D'OC (DU VII<sup>e</sup> AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE)

Un livre composé au septième siècle, la *Vie de saint Mummolin, évêque de Noyon*, fait pour la première fois mention de la langue romane ; mais nous ne rencontrons qu'à la fin du siècle suivant les premiers vestiges de cette langue. On les trouve dans un chant d'église connu sous le nom de *litanies Carolines*. Ces litanies se composaient de deux parties : dans la première, le clergé invoquait la Vierge et les saints, et à chaque invocation le peuple répondait *ora pro nos* ; dans la seconde, le clergé priait pour le pape Adrien, pour l'empereur Charlemagne ainsi que pour les membres de sa famille, et la réponse du peuple était ces trois mots : *tu lo juva*.

« Ce *nos* au lieu de *nobis*, répété jusqu'à quatre fois dans le texte, fait observer Raynouard, ce *lo* qui s'y trouve reproduit huit fois consécutives, appartenaient incontestablement à la romane rustique. De sorte qu'à ne considérer que ces deux pronoms personnels, on trouve dans les litanies Carolines deux éléments irrécusables de la langue romane ; et de plus, les autres mots *ora, pro, tu, juva*, sont à la fois latins et romans ; il y a donc tout lieu de penser que ces mots étaient aussi employés dans ces litanies comme éléments de ce dernier idiome. » (*Langue romane*, I, p. xv).

Au milieu du neuvième siècle, l'an 842, apparait un document de la plus haute importance. Ce sont les fameux serments dits de Strasbourg, prononcés par deux fils de Louis le Débonnaire.

Voici à quelle occasion, Charles le Chauve, roi de Neustrie ou de France, et Louis le Germanique, roi de Bavière ou de Germanie, s'unirent contre leur frère Lothaire, empereur et roi d'Italie, lequel menaçait les possessions qu'il avait eues en partage du vivant de leur père. Charles et Louis joignirent leurs armées à Strasbourg et se garantirent mutuellement leur indépendance, par un serment solennel prononcé devant les deux armées, en langue teutonique par Charles le Chauve, en langue romane par Louis. Chacun des deux armées fit un serment analogue.

Voici les deux serments en langue romane :

### Serments de 842

1<sup>o</sup> Serment de Louis le Germanique, prononcé devant l'armée de Charles le Chauve :

*Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en (1) avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karle et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit*

2<sup>o</sup> Serment des soldats de Charles le Chauve :

*Si Lodhwigs sagrament que son fradre Karlo jurat, cunservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stant, si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls cui en returnar int pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li vi er.*

*Traduction littérale.* — 1<sup>o</sup> Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, en autant que Dieu savoir et pouvoir me donne, je préserverai ce mien frère Karle et par (mon) aide et en chaque chose, ainsi qu'on doit par droit préserver son frère, en cela qu'il me fasse de même; et avec Lothaire nul accommodement ne prendrai jamais qui, par ma volonté, soit au préjudice de celui-ci mon frère Karle.

2<sup>o</sup> Si Lodhwig garde le serment qu'il jure à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, de son côté ne le tient pas, et je ne puis l'en détourner, ni moi, ni aucun que je puisse en détourner, nous lui serons en cela d'aucune aide contre Lodhwig.

(1) Dans le texte *Te* de *en* est barré verticalement par un petit trait ayant la forme d'un *i*, ce qui fait que quelques personnes lisent *in avant*.

MOTS DU TEXTE	EN LANGUE D'OC	EN LANGUE D'OIL
Christian	Chrestian	Chrestien
Poble	Poble	Pople, peuple
Salvament	Salvament	Salvement
Ist	Est	Cist <i>et</i> cest
Savir	Saber	Saveir <i>et</i> savoir
Podir	Poder	Poer <i>et</i> pouvoir
Salvar, salvarai	Salvar, salvarai	Salver, salverai
Eo, io	Eo, io, ieu	Io <i>ou</i> jo, je
Fradre	Fratre, fraire	Frère
Adjudha	Ajuda	Aiude <i>puis</i> aide
Cadhuna	Caduna	Cascune <i>puis</i> chacune
Cosa	Cosa, causa	Cose <i>puis</i> chose
O (de hoc)	O	(néant)
Mi	Mi	Me
Ah	Ah	Ap <i>puis</i> ob <i>et</i> od
Vol	Vol	Vueil, voloir
Sagrament	Sagramen	Serrement, serment
Jurat	Jura	Jure
Conservat	Conserva	Conserye (1)
Sendra	Senhdre, Senher	Seignur, seignor (2)
Suo	Sua	Sa
Returnar	Retornar	Returner, retourner

(1) Ce mot ne se montre que fort tard dans la langue d'oïl.

(2) Voir le grand dictionnaire de Littré au mot *sire*.

## TROUBADOURS DU COMTÉ DE NICE

(XII<sup>e</sup> AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)

### BLACAS

#### *Plainte de Blacas à sa dame*

Lo belh dous temps m' platz  
E la gaya sazoz,  
E'l chans dels auzellos ;  
E s'ieu fos tan amatz  
Com sui enamoratz,  
Fera gran cortezia,  
Ma bella douss'amia.  
E pus nulh be no m' fai,  
Las ! e doux que farai ?  
Tant atendrai aman  
Tro morrai mercevan,  
Pus illh volh qu'aissi sia.

Le beau doux temps me plaît  
Et la gaie saison,  
Et le chant des oiselets  
Et si je fusse autant aimé  
Que je suis énamouré,  
Ce serait grande courtoisie,  
Ma belle douce amie  
Et puisque nul bien ne me faites,  
Las ! et donc que ferai-je ?  
Tant j'attendrai aimant  
Jusqu'à ce que je mourrai implorant merci,  
Puisqu'elle veut (vous voulez) qu'ainsi soit.

### BLACASSET

#### AU TROUBADOUR GUILLEM OU GUILLAUME

Ce troubadour avait comparé à la lune la dame de ses pensées ;  
Blacasset l'en reprit en ces termes :

Amic Guillem, lauzan etz mal dissens,  
Qu'en luna ven d'el soleill respensors ;  
Donc, pos luna l'appellatz, ven d'aillors  
En lieis beutatz et enluminemens ;  
E car clardatz de jorn tol respensensa  
A la luna, o negra noitz l'agensa,  
Certz sui, Guillem, segon que dises vos,  
Qu'en scur loc luz : per qu'el laus non es bos.

Amic Guillem, quan luna a pres creissensa  
Pos ill merma ; per qu'el laus no m'agensa.  
Luna non es cil cui appelatz vos,  
Pos, ses mermar, creis sos pretz cabalos.

Ami Guillem, en louant vous êtes mal disant,  
Parce qu'à la lune vient du soleil la splendeur ;  
Donc puisque lune vous l'appelez, vient d'ailleurs  
En elle beauté et lustre ;  
Et puisque clarté du jour enlève éclat  
A la lune, où (tandis que) nuit noire la favorise,  
Certain je suis, Guillem, selon que vous dites,  
Qu'en obscur lieu elle brille ; c'est pourquoi la louange n'est pas bonne.

Ami Guilhem, quand la lune a pris croissance  
Après elle diminue ; c'est pourquoi louange ne me plaît  
Lune non est (n'est pas) celle qu'ainsi vous appelez  
Puisque sans s'amoindrir croît son mérite suprême.

**BERTRAND DU PUGET**

(TROUBADOUR QUI VIVAIT EN 1265)

*Chanson à sa dame*

—  
Domna, ieu soi lo vostre amics aitals :  
Francs e humils, vers, adreiz e leials ;  
E serai vos de servir tan venals,  
Que ja no m'er afans a soffrir mals.  
E vos, donna, si com etz de bon aire,  
Retenez me, que ben es vostre sals,  
Ab tan qu'ieu ja de re vas vos non vaire.

Dame, je suis le votre ami tel :  
Franc et humble, vrai, juste et loyal ;  
Et serai à vous servir si soumis,  
Que jamais ne me sera peine à souffrir maux.  
Et vous, dame, ainsi comme êtes débonnaire,  
Retenez-moi, que bien serai votre garde  
Pourvu que jamais en rien vers vous je ne change.

**RAYMOND FÉRAUD**

(1245 A 1325)

—  
Aygolant, oncle de saint Honorat et l'un des rois sarrasins d'Espagne, a juré de détruire la loi du Christ : il rêve une grande armée et marche contre Pépin, duc de Bavière (le roi de France Pépin le Bref), que notre poète qualifie de champion et porte-enseigne de Rome. Une grande bataille s'engage, Pépin est vaincu ; mais dit le poète :

Escapet per vertut de Dieu,  
Et intret en sa terra ;  
Car tut son desconfich li sieu  
En cella mortal guerra ;  
E Karlles, sons fiylls, y fom pres,  
Et mant de son lynaje  
Foron retengut et conquez  
E mes en preysonaje.  
A Tholeta los emmenet  
Aygolanz, en sa terra ;

En carces los encadenat  
Com hom fay bestia fera.  
Tres antz foron empreysonat ;  
Et a cascune festa,  
Mostravan Karle encadenat  
Li jent de mala jesta.  
Perque desirava la mort,  
Karles ; car mala vida  
Li fasia soffrir a gran tort  
Li mala jent marrida ;  
Ni non esperava jamays  
Lyssir d'aquel repayre.  
Ami de cadenas un gran faiys  
Li fasian pena trayre.

Il échappa par vertu de Dieu,  
Et rentra dans sa terre ;  
Car tous sont déconfits les siens  
En cette mortelle guerre ;  
Et Charles, son fils, y fut pris,  
Et maints de son lignage  
Furent retenus et conquis  
Et mis en prison.  
A Tolède les emmena  
Aygolant, en sa terre ;  
En prison il les enchaina  
Comme on fait de bête féroce.  
Trois ans ils furent emprisonnés :  
Et à chaque fête  
Ils montraient Charles enchainé  
La gent de male geste.  
C'est pourquoi il désirait la mort,  
Charles, car male vie  
Lui faisait souffrir à grand tort  
La male gent méchante :  
Et il n'espérait jamais  
Issir de ce repaire.  
Avec des chaînes un grand faix  
Ils lui faisaient traire. (1)

(1) Endurer, souffrir.

**GUILLAUME BOYER**

(MORT EN 1355)

*Chanson dédiée à la princesse Marie de France*

Drech e razon es qu'ieu canti d'amor,  
 Vezent qu'ieu ai ja consumat mon age  
 A li complaire e servi nuech e jor,  
 Sens'aver de profiech ny avantage ?  
     Encar el si fa cregne,  
     Dolent, e non si fegne :  
     Mi pogne la corada  
     De sa flecha daurada,  
 Embe son arc, qu'a gran pena el pot tendre,  
 Per so qu'el es un enfán jove e tendre.

Droit ou raison est-ce que je chante d'amour,  
 Voyant que j'ai déjà consumé mon âge (ma vie)  
 A lui complaire et servir nuit et jour,  
 Sans avoir du profit ni d'avantage ?  
     Encore il se fait craindre,  
     Blessant et ne se feint pas :  
     Il me perce le sein (ou le cœur)  
     De sa flèche dorée,  
 Avec son arc, qu'à grand peine il peut tendre,  
 Parce qu'il est un enfant jeune et tendre.

« I poeti provenzali, dit Crescimbeni dans un écrit de 1695, padri della poesia volgare, i quali hanno insegnato a tutti il poctar volgare, sono appellati perciò onorevolmente da' Toscani col titolo di maestri. »

Et Nannucci dans son livre : *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale* : « Dietro agli scrittori provenzali si tennero così stretti, sì nella materia che nella forma, i padri del nostro volgare, che non troverai ne' loro dettati quasi parola, non frase, non costruzione, nelle quali non apparisca evidente il tipo primitivo e l'uniforme carattere di queste due lingue. »

La cause de la décadence de la langue provençale : en premier lieu la croisade contre les Albigeois, guerre atroce qui, pendant de longues

années, porta le massacre et l'incendie à travers le pays le plus civilisé de l'Europe, et « dont les suites, dit Fauriel (1), furent mortelles pour la poésie provençale. Les procédures de l'Inquisition contre les personnages suspects d'hérésie, l'institution d'une Université à Toulouse, la guerre déclarée aux livres en langue romane, etc., accélérèrent la chute de la littérature provençale ; elles la tuèrent en fleur, sans lui laisser le temps de porter des fruits. »

Ce n'est donc plus des œuvres littéraires qu'à partir du quatorzième siècle :

- I. — Deux articles des statuts de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence (1366).
- II. — Lettre du seigneur de la Voute aux Niçois (1380).
- III. — Lettre des frères Grimaldi de Beauil à la ville de Nice (1397).
- IV. — Relation de Bertrand Riquier.
- V. — Deux livres en langue niçoise publiés en 1492 et 1493. L'auteur François Pellox. — Un livre d'un religieux, Lucain Bernezzo : *Tractat del Rosari de l'Intemera. la Verge Maria, segont la determination de diverses dotors.*
- VI. — Lettre écrite de Menton, à la date du 14 juin 1537, par Léonard de Gallean, des seigneurs de Châteauneuf à son frère Barthélemy, au château d'Eze.
- VII. — Livre de J. F. Fulconis (1562), *Traité d'arithmétique* : « Aquest present libre per comoditat de joines enfans et altres de aquest pays de terra nova de Provensa et d'altra part non entendent latin, es compausat en lenga materna.

(1) Note Mistral à ce sujet. — Sous les dynasties rivales des Raymonds-Berangers, comtes de Provence (1112-1242) et des Raymonds de Toulouse, souverains du Languedoc, le Midi, y compris le Limousin et la Catalogne, atteignit un degré d'indépendance politique, de culture littéraire, de tolérance religieuse, d'élégance de mœurs et de prospérité matérielle, supérieur à l'état général du reste de l'Europe. Le règne de ces princes a un reflet de cette lumière qui dore dans l'histoire l'époque de Périclés et celle des Médicis. (*Calendau*, ch. IV, note 9).



MOTS DE LA LANGUE D'OC

Mots de la langue d'oc ou vieille langue provençale que l'on pourrait croire avoir été emprunté à l'italien (1) :

DIALECTE NIÇOIS	LANGUE D'OC	LANGUE ITALIENNE
Abrivar (presser, entraîner).....	Abrivar.....	Abbrivare
Acampar (amasser, rassembler)....	Acampar.....	Accampare
Affitar (assurer, convenir).....	Affidar.....	Affitare
Alargar (élargir, agrandir).....	Alargar.....	Allargare
Anca (hanche).....	Anca.....	Anca
Apagar (apaiser, satisfaire).....	Apagar.....	Appagare
Arena (sable).....	Arena.....	Arena
Assautar (attaquer).....	Assautar.....	Assaltare
Assendre (acendre) allumer.....	Acendre.....	Accendere
Aubediensa (obéissance).....	Obedienza.....	Obbedienza
Avançar (avancer).....	Avanzar.....	Avanzare
Avelaniè (noisetier).....	Avelanier.....	Avellano
Bastar (suffire).....	Bastar.....	Bastare
Belessa (beauté).....	Belleza.....	Bellezza
Beretta (barette).....	Berreta.....	Berretta
Boucon (morceau).....	Bocon.....	Boccone
Bouta (tonneau).....	Bota.....	Botte
Cadena (chaîne).....	Cadena.....	Catena
Calamita (aimant).....	Caramida.....	Calamita
Castic (châtiment).....	Castic.....	Castigo
Condir (assaisonner).....	Condire.....	Condire
Crebar <i>et</i> crépar (crever).....	Crebar.....	Crepar
Degiun (dejeun) à jeun.....	Dejun.....	Degiuno
Doga (douve).....	Dogua.....	Doga
Empegn (gage).....	Empenh (2).....	Impegno
Enganar (tromper).....	Enganar.....	Ingannare
Enviscar (engluer).....	Envescar <i>et</i> Inviscar	Invescare
Esca (amorce).....	Esca.....	Esca
Escondre (cacher).....	Escondre.....	Ascondere
Escoujar (escoujar) écorcher (3)....	Escorjar.....	Scojare
Estagn (étain).....	Estaing.....	Stagno
Faуда (giron).....	Falda.....	Falda
Ficar (ficher).....	Ficar.....	Ficare

(1) Lista dressada pèr A.-L. Sardou.

(2) La notation *nh* se prononçait comme *gn* dans le mot *ignorer*.

(3) Si di escaire pèr lou gra.

DIALECTE NIÇOIS	LANGUE D'OC	LANGUE ITALIENNE
Flagel (fléau).....	Flagel.....	Flagello
Fousc (sombre).....	Fusc.....	Fosco
Gal (coq).....	Gal.....	Gallo
Galina (poule).....	Galina.....	Gallina
Garofle (girofle).....	Gariophili <i>e</i> gerofle.	Garofano
Giba (bosse).....	Giba.....	Gibba
Gigant (géant).....	Gigant.....	Gigante
Giorno (jorno) jour.....	Jorn.....	Giorno
Gioventu (joventu) jeunesse.....	Joventut.....	Gioventù
Grafignada (égratignure).....	Grafinar, <i>v.</i> .....	Graffiare, <i>v.</i>
Gust (goût).....	Gust <i>et</i> gustable, <i>adj.</i>	Gusto
Lagnar (si) se plaindre.....	Se lagnar <i>ou</i> lanhar.	Lagnarsi
Lagrina (larme).....	Lagrema <i>et</i> lacrima.	Lagrina
Lamp (éclair, lueur).....	Lamp.....	Lampa
Lebre (lièvre).....	Lebre.....	Lepre
Luz (lumière).....	Lutz.....	Luce
Maissela (mâchoire).....	Maissela.....	Mascella
Massola (massue).....	Massola.....	Mazza
Mastegar (mâcher).....	Mastegar.....	Masticare
Matrimoni (mariage).....	Matrimoni.....	Matrimonio
Ment (esprit).....	Ment.....	Mente
Mers (marchandise).....	Mers <i>et</i> mercz.....	Merce
Mesclar (mêler).....	Mesclar.....	Meschiare
Mougliè ( <i>mouillé</i> ) femme.....	Molher <i>et</i> moillier	Moglie
Nebla (nuage).....	Nebia.....	Nebbia
Odi (haine).....	Odi.....	Odio
Orle (bord).....	Orlai.....	Orlo
Orsa (ourse).....	Orsa.....	Orsa
Ougne (oindre).....	Ogner.....	Ugnere
Par (égal, pareil).....	Par.....	Par
Parpaglion (papaillon).....	Parpaillo.....	Parpaglione
Past, <i>piture</i> , repas.....	Past.....	Pasto
Pati (pacte).....	Pati.....	Batto
Pegiou (pejou) pire.....	Pejor <i>et</i> peger.....	Peggio
Pel (peau).....	Pel.....	Pelle
Pel (poil).....	Pel.....	Pelo
Penti (si) se repentir.....	Se pentir.....	Pentirsi
Pigliar (pillar) prendre.....	Pillar <i>ou</i> pilhar.....	Pigliare
Pigre (paresseux).....	Pigre.....	Pigro
Poulenta (polente).....	Polenta.....	Polenta
Presepi (crèche).....	Presepi.....	Presepe <i>e</i> presepio
Rabia (rage).....	Rabia.....	Rabbia
Rango (boiteux).....	Ranc.....	Ranco

DIALECTE NIÇOIS	LANGUE D'OC	LANGUE ITALIENNE
Regina (reine).....	Regina .....	Regina
Rest (grappe) botte.....	Rest .....	Resta (vieux mot)
Rogna (gale).....	Ronha ou roгна..	Rogna
Sambluc <sup>(1)</sup> (sureau).....	Sambuc.....	Sambuco
Sanita (santé).....	Sanitat .....	Sanita
Sastre (tailleur).....	Sastre.....	Sarto et sartore
Scars <sup>(2)</sup> (mesquin, avare).....	Escars.....	Scarso
Scondre, cacher ( <i>voyez escondre</i> )...		
Segar (couper, faucher).....	Segar.....	Segare
Spavent <sup>(3)</sup> (épouvante, effroi).....	Espavent.....	Spavento
Spia <sup>(4)</sup> (espion).....	Espia.....	Spia
Superbia (orgueil).....	Superbia.....	Superbia
Surbir ou surbi (avalér, humer)...	Sorbir.....	Sorbire
Tail (coupure).....	Talh et Talha...	Taglio
Tertuga (tortue).....	Tartuga et Tortuga.	Tartaruga
Ters (tiers, troisième).....	Ters.....	Terzo
Testemoni (témoin).....	Testimoni.....	Testimonio
Tina (cuve).....	Tina.....	Tina
Toaglia (toaille) nappe.....	Toalha.....	Tovaglia
Tremouloun (tremblement).....	Tremol, tremolement	Tremolio
Umbriac (ivre).....	Ebriac et ibriac..	Ubbriaco
Vaglia (valeur).....	Valia et vala.....	Vaglia
Vesc (glu).....	Vese et vise.....	Vischio

Dialecte Niçois	Langue d'Oc	Italien	Français
Altercassion	Alercatio	Altercazione	Altercation
Cessar	Cessar	Cessare	Cesser
Competent	Competent	Competente	Compétent
Eschivar	Esquivar	Schivare	Esquiver
Estravagant	Estravagant	Stravagante	Extravagant
Ghignar	Guinhar	Ghignare	Guigner
Local	Local	Locale	Local
Mors	Mors	Morso	Mors
Orgueil	Orguelh	Orgoglio	Orgueil
Parentela	Parentela	Parentela	Parentèle
Sechella	Sequela	Sequela	Sequelle

(1) Lou mot deù estre *Sambuc* (Sambluc) marrida prononciacion.  
 (2) O mihou *escars*.  
 (3) *Espavent*.  
 (4) Mihou *espia*.

MOTS EMPRUNTÉS A L'ITALIEN

NIÇOIS	ITALIEN
Ansi (même, plutôt, au contraire).....	Anzi
Apressà (s') s'approcher.....	Appressarsi
Aria (air).....	Aria
Aterrit (terrifié).....	Atterrito
Boulat (timbré).....	Bollato
Breccia ( <i>brecha</i> ).....	Breccia
Buona sera.....	Buona sera
Caparra (gages, arrhes).....	Caparra
Capi (comprendre).....	Capire
Cascà (tomber).....	Cascare
Cavagnou (panier).....	Cavagno
Cibo (aliment).....	Cibo
Comparti (distribuer).....	Compartire
Entopar (rencontrer).....	Intopare
Enumedi (humecter).....	Inumidire
Escarpiaù (s')marcher vite.....	Scarpinare
Escouffia (coiffe).....	Scuffia
Espalancar (ouvrir).....	Spalancare
Estiletar (poignarder).....	Stelettare
Estramassar (trainer).....	Stramazzare
Estramourdit (évanoui).....	Stramortire
Fachin ( <i>faquin</i> ) portefaix.....	Facchino
Goto ou gotou (gobelet).....	Gotto
Illibat (pur, sans tache).....	Illibato
Maga (magicienne).....	Maga
Merendetta (goûter, collation).....	Merendare
Passegiada ( <i>passajada</i> ), promenade.....	Passeggiata
Pignata (marmite).....	Pignatta
Plebaglia ( <i>plebaia</i> ), populace.....	Plebaglia
Prossimo (prochain).....	Prossimo
Schifous ( <i>squifous</i> ), sale, dégoûtant.....	Schifose
Soufieta (mansarde).....	Soffita
Stent (peine, difficulté).....	Stento
Stouf (dégoûté, ennuyé, fatigué).....	Stufo
Tra (parmi, entre).....	Tra
Tradir (trahir).....	Tradire
Vergar (tracer, écrire).....	Vergare
Vincitour (vainqueur).....	Vincitore

Aqui lou linguista Sardou duerbe une parentesa que cresi interessant de n'en dounar la reproducioun :

« Je dois faire ici une observation qui a bien son importance. Quel que soit le nombre des mots italiens qui, dans les temps modernes, sont venus grossir le vocabulaire niçois, il est bien loin d'égaliser celui qui, dès le douzième siècle, la langue d'oc a fourni à sa sœur la langue de si. C'est là un fait parfaitement démontré par un livre fort remarquable, publié à Florence en 1840 sous ce titre : *Voci e locuzioni italiane derivate dalla lingua provenzale. Opera del prof. Vincenzo Nannucci*. Ce livre, œuvre consciencieuse d'un savant linguiste, prouve d'une façon péremptoire que les auteurs italiens de l'époque des troubadours, y compris Dante et Pétrarque, ont puisé dans la langue provençale plus de 540 termes ou locutions qu'ils se sont appropriés. De plus Nannucci, par cette œuvre, a rendu un véritable service aux lettres italiennes, en ce sens que ses recherches lui ont permis d'éclaircir bon nombre de passages obscurs dans les vieux écrivains de la péninsule, et de donner la vraie signification de beaucoup de termes mal interprétés par les commentateurs. C'est ce qu'il dit lui-même dans la préface de son livre :

« Per esso si potranno ammendare tutte quelle voci di schiatta provenzale, che nei Vocabolarj pubblicati finora sono state malamente definite e torte dalla origine loro. Si raddirizzeranno, in secondo luogo, in alcune vecchie scritture molte false lezioni, che gli editori e gl'interpreti hanno erroneamente abbracciate per vere ed originali. In terzo luogo, si faranno piane in gran parte le difficoltà, che ordinariamente si parano innanzi alla studiosa gioventù nella intelligenza degli antichi scrittori. In quarto luogo, si vedranno restituiti al loro valore un'infinità di voci e locuzioni Dantesche, che i commentatori, per non esser risaliti alla loro primitiva origine, hanno più o meno barbaramente interpretate. »

De mai en mai curious. Sardou douna, de Nannucci, la traducioun de quauqu'un dei siéu article :

« *Poco*. Dante. Inf. XX, v. 115.

Quell' altro, che ne' fianchi è così poco.

« On ne saurait dire à quel point les commentateurs se travaillent l'esprit pour interpréter le mot *poco*. L'un assure que le poète dit : *ne' fianchi è così poco* à cause de la coutume qu'avaient alors les Espagnols de porter des vêtements étroits et serrés à la taille. Un autre que ce mot fait allusion aux vêtements courts et simples dont usaient en ce temps non seulement les Ecossais, mais aussi les Anglais, les Flamands et les Français. Un troisième prétend que *poco* désigne un vêtement bien ajusté, etc. Et

voilà qu'un tout petit mot (*poco*) se voit noyé dans un océan de paroles ! *Poco* est ici on ne peut plus clair ; il signifie petit, mince ; du provençal *pauca*. Dans le roman de Gérard de Roussillon :

Per una porta *pauca* s'en van issir.  
(Par une petite porte ils s'en vont sortir).

« Pierre Vidal :

E no fou trop *pauca* ni trop grans.  
(Et ne fut trop petit ni trop grand).

« Dans le roman de Jauffre :

Lo col a *pauca* e 'l bec espes.  
(Il a le cou petit et le bec épais).

« *Tosa*. Nos dictionnaires définissent ainsi ce mot : *tosa*, mot lombard, *fanciulla*.

« Que *tosa* se dise en Lombardie pour *fanciulla*, c'est bien, mais que ce soit un mot lombard c'est faux ; car il nous vient des provençaux Girard Riquier :

Toza, ses vos no m' porria  
Res dar d'aquest mal guirensa.

(Jeune fille, sans vous rien ne pourrait me donner guérison de ce mal).

« *Notare*. Dante. Purgat. XXIV, v. 82 :

Ed io a lui : lo mi son un che, quando  
Amor mi spira, *noto*, ed in quel modo  
Ch'ei detta dentro, vo significando.

« *Notare* a ici le sens d'écrire en notes de musique et, par extension, chanter ou composer des vers. Cette locution vient du provençal *notar*, qui avait la même signification. Guido d'Uissel :

L'autre jorn per aventura  
M'anava sol cavalcan  
Un sonet *notan*,  
E trovei toza benestans.

(L'autre jour, par aventure, je m'en allais seul chevauchant, composant un sonnet, et je trouvai (je rencontrai) une charmanche (maitresse)).

MOTS EMPRUMPTÉS AU FRANÇAIS

NIÇARD	FRANÇAIS	NIÇARD	FRANÇAIS
Abjec	Abject	Lapin	Lapin
Affubla (s')	Affubler (s')	Melange	Mélange
Aussitò	Aussitôt	Meurs	Mœurs
Autan	Autant	Mouciouar (2)	Mouchoir
Baliverna	Baliverne	Nuage	Nuage
Balourt	Balourd	Nuisible	Nuisible
Bevua	Bevue	Ouvrage	Ouvrage
Bigiou	Bijou	Parmi	Parmi
Bisbil	Bisbille	Penciant	Penchant
Blaga	Blague	Perdris	Perdris
Blagaire	Blagueur	Pere-grand	Grand-père
Bouc	Bouc	Persuadé-vous	Persuadez-vous
Bure	Beurre	Pouf	Pouf
Cacet	Cachet	Poursuive	Poursuivre
Cancan	Cancan	Profit	Profit
Cancanié	Cancanier	Pronostic	Pronostic
Cer	Cher	Revua	Revue
Cerit	Chéri	Role	Rôle
Debinar	Débiner	Ruptura	Rupture
Deuil	Deuil	Rusa	Ruse
Dossila	Docile	Sabre	Sabre
Eclerage	Eclairage	Santé (toast)	Santé
Effrajar	Effrayer	Succès	Succès
Embarras	Embarras	Temoun	Témoin
Embarrassar	Embarrasser	Tipe	Type
Emocion	Emotion	Toaleta	Toilette
Ena	Haine	Total	Total
Ensemble	Ensemble	Trabuchet	Trabuquet
Esbrouf	Esbrouf	Treva	Trêve
Farluquet	Freluquet	Tripotage	Tripotage
Fifre	Fifre	Trompar	Tromper
Flatur (1)	Flatteur	Uitre	Huitre
Fouet	Fouet	Umble	Humble
Froassar	Froissar	Vautra (si)	Vautrer (se)
Fusiéu	Fusil	Verva	Verve
Gacis	Gachis	Vibrar	Vibrer
Grand-maman	Grand-maman	Viejar	Vieillard
Inevitable	Inévitable		

(1) Dien finda *flatteur*, mot que nen ven dôn vici provençau.  
 (2) Dien encara *mandio*.

LETTRE DE FRÉDÉRIC MISTRAL

A PROPOS DE L'IDIOME NIÇOIS

[M. Lagarrigues, trésorier-archiviste de la Société académique, ayant offert au nom de M. L.-A. Sardou, à Frédéric Mistral, membre honoraire de ladite Société, un des exemplaires tirés à part de l'étude sur l'idiome niçois de M. Sardou, a reçu de lui la lettre que voici :]

Maillane, 12 Novembre 1877.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu de notre bienveillant et vénéré président l'Etude qu'il vient de publier sur l'*Idiome niçois* et je me suis empressé de le lire. Puisque vous voulez bien m'en demander mon avis, je vous l'adresse à vous personnellement, en vous chargeant de communiquer mes remerciements à M. L.-A. Sardou.

Au milieu du grand travail de restauration, de reconstitution et de renaissance qui s'opère si activement dans tout le Midi pour tous les dialectes de notre langue d'oc, il était urgent qu'une voix autorisée et compétente vint démontrer la fraternité de l'idiome niçois avec les autres idiomes de la langue provençale et rétablir, preuves en main, l'orthographe naturelle du parler de Nice.

C'est ce *desideratum* que le doyen de la Société Littéraire des Alpes-Maritimes vient d'accomplir avec autant d'érudition que de bonne foi. La publication des textes successifs et parfaitement authentiques que contient la brochure de M. Sardou, établit péremptoirement que l'orthographe nationale des Provençaux était la seule usitée à Nice, tant que la tradition n'avait pas été altérée par l'enseignement officiel d'une langue étrangère ; et il est à remarquer que les mêmes circonstances et les mêmes causes qui ont amené la corruption de l'idiome niçard par l'influence italienne avaient, à la même époque, amené la corruption des dialectes méridionaux par l'influence de l'éducation française ; et de même que les meilleurs esprits du Midi, ramenés par la science et le bon sens à la connaissance de leur langue maternelle, n'ont pas cru renier leur nationalité française en

revenant à l'orthographe traditionnelle de leur langue, il est à souhaiter que les écrivains actuels du dialecte de Nice n'hésitent pas à accepter les conclusions du livre de M. Sardou, sans préjudice de leurs bons souvenirs pour leur ancien gouvernement.

L'étude de M. Sardou est tout à fait conforme au système du Félibrige dont le premier principe est celui-ci : Respecter les formes propres de chaque dialecte de la langue d'oc et orthographier identiquement les mots, les sons et les diphtongues communs à tous. Ainsi les mots *acampa, engana, mescla, sasire, paire, Antòni*, etc., qui se prononcent la même à Nice, à Marseille, à Bordeaux, à Toulon, doivent avoir la même orthographe de même pour les diphtongues et les triphthongues *au, iau, eu, iéu, ôu, iôu, nou*. Seulement dans ces dernières nous sommes en divergence avec M. Sardou pour la pose de l'accent : sur la diphtongue *au* (*mau, fanau, cavau*) ; il est inutile de mettre un accent, parce que selon le génie de la langue, ces mots ne sauraient se prononcer autrement que *maou, fanau, cavau*. Quant aux tons *éu, iéu, ôu*, nous accentuons la voyelle dominante : *bèu, lèu, capèu, Dièu, mièu, estièu, còu pòu carreiròu*.

Ce système très simple et qui indique parfaitement la prononciation, ayant été adopté par les écrivains actuels de tous les dialectes, jusqu'en Catalogne, il serait malheureux que Nice se distinguât par une accentuation particulière ; l'illustre père toulousain, Gondelin, écrivait déjà sous Louis XIII, *lèu, grèu*, avec l'accent sur l'e.

Du reste, toutes ces questions dialectales et orthographiques seront aplanies jusqu'à l'évidence par le dictionnaire dont je dois commencer la publication à la fin de cet hiver. Les Niçois trouveront dans cet immense recueil tous les mots de leur idiome, et ces mots, placés à côté des formes congénères des autres dialectes et vivement éclairés par la comparaison, démontrant aux plus rebelles, comme aux plus ignorants, l'identité de race, de génie et de nationalité.

Recevez, etc.

F. MISTRAL.

## DÉCLARATION DU CAPOULIÉ PÈIRE DEVOLUY

[M. Vitor Emanuel, dintre un article « Le Félibrige Niçard », pareissut su lou *Phare du Littoral* dòu 9 outobre 1902, avia emes li siéu vista su lou mouvimen felibrenque que repiha à Niça despi quauque tèms. Lon Capoulié, aloura en garnisoun à Sant Agoustin e auqual avii transmes un esemplari, charget lou vouostre servitour de remetre la respouosta à M. Vitor Emanuel qu'aissestou m'empressamen, a reproduch su lou *Phare du Littoral* dòu 15 outobre. Aqui l'article : ]

« Nice, le 11 Octobre.

« MONSIEUR ET CHER FÉLIBRE,

« J'ai sous les yeux votre article du « Phare » et je tiens à vous en remercier et pour les sentiments félibréens qu'il exprime et pour la trop aimable louange que vous faites de moi.

« Je tiens aussi (ayant lu votre préface des chansons d'Eugène Emmanuel), à vous faire sincèrement, au courant de la plume, une petite profession de foi.

« Je trouve que partout, de Périgueux à Menton, on exagère l'importance de l'orthographe. Dans le Félibrige on a adopté généralement les règles illustrées par les œuvres de Mistral et des Mistraliens, pour deux raisons, je crois : 1° Parce qu'on y trouve son avantage, car la critique et les romanistes s'y intéressent plus volontiers ; 2° Parce que c'est réellement la plus simple orthographe et la plus lisible, pour le peuple comme pour les lettrés.

« Mais, dans le Félibrige même, nous ne manquons pas d'hérétiques en fait d'orthographe, et je ne suis pas pour qu'on les brûte. Je constate simplement que, par la force des choses, ils reviennent ou ils reviendront d'eux-mêmes aux principes mistraliens que je tiens personnellement pour bons et qui ont cet avantage immense d'avoir servi à l'écriture d'une déjà très abondante littérature, fort en honneur dans les deux mondes, et qui compte, en 50 ans, certainement plus de chefs-d'œuvre qu'aucune autre littérature d'Europe dans le même temps ; justement parce que la langue est de « première main », qu'elle ressurgit du sol toute neuve, tombée depuis cinq siècles de son trône mondial aux friches des patois et retrempee par cela même aux sources vives de la race et de son génie.

« Ce qui rendait à Nice la question orthographique délicate, vous

le savez mieux que moi, c'était la forme italienne, que vous avez reconnue illogique et que vous abandonnez fort raisonnablement.

« Le Félibrige, aujourd'hui, se développe avec une force croissante dans toute la terre d'oc. Vous vous reconnaissez de langue d'oc, vous ne pouvez rester en dehors du Félibrige; vous le comprenez, nous le comprenons tous, nous marchons la main dans la main.

« Le Félibrige a, selon moi, deux missions qui paraissent au premier abord contradictoires et sont pourtant foncièrement connexes :

« a) Favoriser l'expression « particulariste » de toute énergie locale, et par suite sympathiser avec toute manifestation spontanée de la langue, fût-elle patoisée et impure. Montrer, avec indulgence et fermeté, les impuretés et les barbarismes, et les écarter.

« b) Former un « faisceau » de toutes les énergies locales et régionales pour rendre aux peuples de langue d'oc, la conscience de leur langue et de son « unité » profonde dans l'infinie variété de ses manifestations dialectales.

« Il est bien évident qu'une orthographe identique, ou à peu près, serait un sérieux adjuvant pour cela. Dès lors, acceptant le principe de la forme provençale, pourquoi vous arrêter à mi-chemin ? Depuis cinq siècles, notre langue est exilée aux champs :

...A soum mal astre

Gent de terro e de mar sian demourà fidèu.

« Le sens de l'écriture s'est perdu ; nous avons eu les fantaisies orthographiques des patoisants <sup>(1)</sup> ; vous avez eu celles des italianisants ; nous reprenons les uns et les autres conscience de notre langue. Où devons-nous chercher le signe caractéristique de l'écriture ? N'est-ce point dans les aïeux, dans les troubadours ? Or, trouvez-vous dans R. Féraut, dans B. du Puget, dans Blacas, *mangia* pour *manja*, et *ci* pour *ch* ? Jamais. *Ci* et *gi* pour *ch* et *j* sont incontestablement d'importation italienne.

« Dès lors, puisque vous répudiez les formes italiennes, pourquoi conserver celle-ci ? Croyez-vous que le peuple ne lira pas aussi bien *manja* pour *mangia* et que vous lui ferez une *inopportune violence*, en employant le premier au lieu du second ? Quant aux romanistes et aux lettrés, ils sont habitués à la forme mistralienne et la préfèrent sûrement.

« Je vous le dis en toute conviction, franchise et cordialité ; pour bien peu de chose, en somme, vous vous éloignez d'un ensemble important, qui a fait depuis 50 ans des preuves de tout genre... A quoi bon ? Et n'avez-vous pas intérêt, au contraire, à vous rattacher complètement aux règles félibréennes, qui sont la tradition modernisée des troubadours, en les adaptant à vos formes dialectales ?

<sup>(1)</sup> Ne pensez pas que ce soit mépris pour eux, car ils sont les vénérables liens qui nous rattachent au glorieux passé !

« Tout ce que vous dites, d'ailleurs, dans votre article est tout à fait conforme à notre esprit félibréen.

« Pour moi, la question de forme n'est pas absolument primordiale pour la prospérité de l'École Niçarde que nos jeunes amis veulent fonder. Une seule chose est, je crois, essentielle : c'est que l'école soit composée surtout d'éléments autochtones, de tout rang social ; quitte, d'ailleurs, pour elle à se fédérer, s'il y a lieu, avec d'autres associations félibréennes qui pourraient être créées dans la ville ou dans la région, de manière à instituer un groupe important analogue à « l'Escole Gaston Fébus, de Pau », ayant livres, cours d'études, moyens de propagande de tout genre et en arrivant à imposer le respect et le culte de la langue aux corps constitués et aux pouvoirs publics, ainsi que nos excellents Béarnais y sont parvenus. (Ils ont tout annexé là-bas, instituteurs, inspecteurs primaires et d'académie, corps municipaux et conseils départementaux ; en sorte que sans tambours ni trompettes, sans que Paris et ses bavards aient à s'en mêler, ils ont introduit le parler local béarnais à l'école comme moyen d'étude du français.) Ce qu'ils ont fait, nous le ferons dans tous le Midi et à Nice peut-être plus facilement qu'ailleurs, car vous avez, plus qu'ailleurs, conservé le respect de la langue.

« Votre tout dévoué en Sainte-Estelle.

« PIERRE DEVOLUY. »

## E. CAÏS DE PIERLAS

[M. Vitor Emanuel, a escrih un article su E. Caïs de Pierlas e qu'a pareïssut dintre lou *Petit Niçois* d'ou 13 mai 1903. Mi fau un dever de lou reproduire e siéu uros de jougne la miéu febla voues pèr la memoria d'un ome que n'a legat tant de documen precïous. Destaqui d'ou libre : *La Ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des Princes de Savoie*, emprimat à Turin da Bocca Frères, editour, 1898, quauque passage curious e remarques l'emplec d'ou *qu, ch, j*, etc.]

« ...C'est à notre illustre et regretté concitoyen, le comte Eugène Caïs de Pierlas, que nous sommes surtout redevables de cette laborieuse reconstitution, qui couronne de la façon la plus noble une carrière entièrement consacrée à la gloire du pays natal. La maladie avant terrassé avant l'heure ce robuste travailleur, l'ouvrage incomplet qu'il laissait sur le chantier et qui avait occupé l'activité féconde de ses dernières années, a été achevé et mis au point par M. Saïge, qui l'a fait précéder d'une étude très serrée sur l'abbaye de Saint-Pons, enrichi de notes et de tables de concordance, illustré d'index et de chronologies diverses. Mais sans vouloir en rien diminuer la part très grande qui revient à M. Saïge dans ce beau travail, il ne faut pas perdre de vue que l'idée même de l'ouvrage et sa partie la plus substantielle qui est la reconstitution du *Chartier de Saint-Pons*, reste toute entière à l'actif de M. de Pierlas. C'est lui qui a retrouvé auprès des familles Alberti et Laurenti, de la Briga, la plupart des documents disparus, qui les a déchiffrés, confrontés, collationnés, transcrits et mis en ordre, qui, en un mot, a fait revivre des archives qu'on croyait perdues et rétabli dans son intégrité l'histoire de notre vieux monastère. M. de Pierlas s'est acquis par là de nouveaux titres à notre estime et à notre reconnaissance et a bien mérité une fois de plus de son pays d'origine.

« Il y a trois ans, lorsque survint à Turin la mort de notre concitoyen, les journaux niçois, absorbés par d'autres préoccupations, ne lui ont consacré que des notes nécrologiques hâtives et banales, et c'est sans grand intérêt, il faut bien le dire, que le grand public a appris la disparition de cet homme remarquable. La publication posthume du *Chartier de Saint-Pons* vient à point pour nous permettre de réparer cette flagrante injustice et de rendre à la mémoire de ce bon et grand Niçois l'hommage pieux qui lui est dû.

Par la nature un peu spéciale de ses travaux, la profondeur et l'étendue de son érudition, l'irréprochable bonne foi de sa critique et de sa méthode, M. de Pierlas n'a été et ne pouvait être, sa vie durant, apprécié à sa valeur

que par une élite de curieux et de chercheurs, que passionne ce genre d'études, et ceux de nos concitoyens qui ont eu occasion de feuilleter ses ouvrages et d'en faire leur profit sont, en somme, assez peu nombreux. N'empêche que son œuvre est assez considérable et qu'il nous laisse, en une longue série de volumes et de mémoires originaux, scrupuleusement documentés, le fruit savoureux de vingt ans de recherches.

Issu, dit M. Saïge, d'une famille ancienne du comté de Nice, M. le comte de Pierlas a presque exclusivement dirigé ses travaux vers l'histoire de sa patrie d'origine pour laquelle il avait gardé une affection filiale. Il avait rencontré dans les œuvres du grand annaliste niçois, Pierre Gioffredo, une série de problèmes qu'il s'était donné la tâche de résoudre, et il débutait en 1884 par un mémoire sur l'origine des comtes de Vintimille, le prieuré de Saint-Michel et la principauté de Seborga, ouvrage qui révélait de très solides qualités.

Dans les années qui suivirent, après avoir successivement mis au jour des documents sur Nice, son château, son hôtel des Monnaies, sur les Grimaldi de Monaco etc., il éditait, en 1888, le *Cartulaire de l'ancienne Cathédrale de Nice*, dont il avait retrouvé l'original dans les archives du chapitre.

Cette publication était le prélude d'un travail dans le quel il déploya les ressources d'un esprit ingénieux doublé d'une scrupuleuse critique : *Le XI<sup>e</sup> siècle dans les Alpes-Maritimes* constitue l'œuvre la plus sagace qui ait été produite dans ces derniers temps pour éclairer l'état politique qui succéda dans le comté de Provence à l'occupation sarrazine.

Ce livre avait paru en 1889 ; dès l'année suivante, l'auteur donnait les *Statuts et privilèges accordés au comte de Vintimille et au val de Lantosque par les comtes de Provence*.

A la suite de cette publication, et pendant huit années, M. de Pierlas ne cessa d'insérer dans divers recueils scientifiques des mémoires, des documents accompagnés de commentaires relatifs à Nice, à son comté, à son histoire, à sa langue, travaux qui ont fait l'objet de nombreux tirages à part.

En 1898, paraissait enfin *La Ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des Princes de Savoie*, qui restera l'œuvre historique la plus considérable, sinon la plus originale de M. de Pierlas.

Enfin, l'œuvre capitale de l'historien, celle à laquelle il avait consacré les dernières énergies de son vigoureux talent et à quoi il semble s'être, avant de mourir, tout particulièrement intéressé, c'est ce *Chartier de l'abbaye de Saint-Pons*, qui éclaire d'un jour nouveau toute l'histoire du vieux Nice, et que la munificence d'un prince éclairé et le dévouement d'un collaborateur éminent ont permis de sauver de l'oubli, en lui donnant une forme typographique somptueuse, et telle que le défunt n'en eût pu souhaiter de plus parfaite.

J'ai eu l'honneur, dans les dernières années de sa vie, de connaître M. de Pierlas, qui avait bien voulu juger avec indulgence quelques-uns de mes essais : comme tous ceux qui ont approché cet homme charmant, j'avais été conquis d'emblée par sa bonne grâce accueillante, la vive pénétration de son esprit et la hautaine probité de son talent très souple et très nourri.

M. de Pierlas — comme intermédiaire à de plus graves occupations — se livrait volontiers à des recherches philologiques et linguistiques, et le

problème des origines du patois niçard, avait à plusieurs reprises sollicité son attention. Il a publié à ce sujet, dans la *Romania*, et réuni ensuite en plaquettes séparées, plusieurs mémoires fort intéressants, contenant des textes niçards anciens, jusque-là inédits. Je citerai notamment, parmi ces textes — qui tranchent d'une façon définitive la question très controversée de l'orthographe de notre patois — certaines formules de serment du *Cartulaire de l'ancienne Cathédrale de Nice* (XII<sup>m</sup>e siècle); le *Mémoire* de 1398, adressé par les Grimaldi de Beuil au duc de Savoie; la *Chronique Niçoise de Jean Badat* (1516-1567), le *Règlement de la Confrérie de la Miséricorde* (1482), et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Or, bien qu'il eût conservé la nationalité italienne, il n'en coûtait pas à l'intelligence et à la bonne foi de M. Pierlas de se rendre à l'évidence des faits et de reconnaître dans le niçard un idiome absolument provençal, dont les vicissitudes ont pu altérer la physionomie, mais qui n'en révèle pas moins, à ses sources, une origine franchement romane.

De communes opinions, des études parallèles sur ce sujet avaient créé entre nous comme un lien intellectuel, dont je me suis toujours senti hautement honoré et que la mort même n'a pas entièrement brisé.

Il est donc certain que pour tous ceux qui ont le culte raisonné des choses du passé et qui se plaisent à appuyer sur les bases d'une forte tradition les vivaces énergies de la conscience moderne, l'œuvre historique de M. de Pierlas, si touffue, si précise, si sincère, se recommande toute seule à l'attention et au respect. Cet homme a été, dans sa sphère, un ouvrier inlassable et précieux, animé d'une foi robuste et d'une piété touchante. Et cette ville de Nice, qu'il a aimé et servie d'un cœur dévoué, se doit à elle-même de ne pas l'oublier.

Je ne demande point qu'on donne à une de nos rues le nom illustre de sa famille : c'est, sans doute, déjà fait, et l'hommage est au demeurant trop banal pour suffire à honorer sa mémoire; mais peut-être la Municipalité pourrait-elle placer son buste à la Bibliothèque Municipale, parmi ce recueil des souvenirs du passé, que M. de Pierlas a contribué à enrichir, par tant d'œuvres originales et qui toutes disent l'amour et la grandeur de Nice !

VICTOR EMANUEL.

## Langage de Nice de 1389 à 1450

[Li frasa que segon soun estadi relevadi, à Turin, su li archiva dei tribunal de Niça, pèr M. E. Caïs de Pierlas.]

1. — Dieus don bona nuech a tos salv a un, so es Peyre Bonson.
2. — Gardati, d'aysi avant, d' mi.
3. — Tu m'as gaiat otra m'appellacion, hieu ti farai metre a la cadena.
6. — Tu hiast fals e desleal, e as mi fach companhia de desleal home e de fals.
11. — De cent tenayas (1) non li avia laysat sofracha. (2)
12. — Truant, malvays, Dieus ti meta en malan.
13. — Vay querre aquella que t'a levat da la forca.
14. — Tu as un sac d'anona e un cartin de vin en ton *hostal*, que es miau.
15. — Vil cogulh, hieu ti donaray tal cotellada per mitan del ventre que en farai hisser una escudelliada de sanc.
16. — Falsament e deslealment fes so que el fes contra Peyre Colomp e que ellas non poguessan morri tro que finissan *venjadas* del ribaut traydor.
17. — Con as tu tanto coar de passar nos davant ?
18. — *Manjas* del vostre en mal gasanch (3) e semenas vos de faysols si en voles aver.
19. — Ben suy aysi.
20. — Tu mentiris falsamens per la gola.
22. — Yeu say causa que tu has fach, que mal ten vendra.
29. — Falsamens as fach aquella accusa. Bruta truya.
185. — Vos autres *Gralhias* (4) aves trop governat; mays, da qui avant, non governares gayre.
230. — Tirati arrier, tirati arrier, non ti *aprochar* de mi, car si tu t'aprochiras de mi, yeu ti mostraray cuy suy.
231. — Vay catieu home; vay governar los layrons que tu as acostumat.

(1) Pour *tenalhas*, tenailles.

(2) *Sofracha*, souffrance, disette.

(3) *Gasanch*, probablement pour *gazan* et ses congénères, soit *profit*.

(4) Les *Graglieri*, famille niçoise.

232. — Per l'arma de mon payre, si tu toccas ren que yeu aya, tu non ti foras partit *aqui* de sa luega (1).  
242. — Yeu ti faray languir com un chin. (2)  
245. — Tu Syrigot m'as fach una enquesta, mays yeu t'en pagaray.  
246. — Si yeu mi degues far Sarrazin, yeu auray un laut (3), e si ti negaray, e puy penray tota ta rauba.  
250. — O maystre *Johan* Galiani (4), vos m'aves paysut de bren.  
251. — Vay, vay Melchior Rey, tu fecist l'autre *jorn* un fals sagrament et esperiurias contra mi.  
252. — Una p... de Cavalier m'a dich que yeu vagua à las forcas.  
265. — Dieu meta en malan aytas precurados que non sabon que si fayre (5).  
268. — Mala vergonha ti vengua d'*aquel* bastart que tu noyres.  
272. — Vay que aytant de ben ti vengua con tu m'as fach.  
281. — Traydort con y as tant ausat de venyr *jugar* devant mon hostel.  
286. — Lesderis (6), tu non aurias tanta poysanza que ti pague la leda.  
287. — Lo miau a mai gaignat que lo tiau.  
289. — Non va ben que Jacomina aia coreya sopra coreya (7).  
293. — Si fos aqui lo bayle, say ben que te fera.  
297. — Anas que *jamaïs* non sa sias.  
308. — En despet de Diu sias vos nat.  
311. — Vay a ton payre qui es stat mort a guisa de pors.  
312. — Vay, tu as ocich un home. Es veritat que tu l'as soterat.  
326. — Tu mi negas so que t'ai pagat. Tu eyst fals et traydor contra mi ton compayre.  
327. — Si vos venes star a ma porta, yeu vos en faray mover. Vos daray una gautada.  
328. — Tu non seras tant ardit que auses anar a ma porta.  
331. — Lo faray en despiach de ta barba.  
332. — Si tu intras en mon hostel yeu t'en castieray.  
333. — Sigaut dis, que si el nun fos, tu aurias agut tantas bastonadas que t'agran despoderat.  
334. — Vay, vay, que tu as fach las figas en sos huels a ta sore.  
335. — Vay al Poget far ti metre en prisons, car si non fos Peyre Carle que t'en fés gitar, ancaras là foras.  
339. — Si yeu saupes que Loys Ferat estes en mon ostal, yeu rumperia las portas et moria los teules per tal que la pluya là entres.

(1) *Luega*, lieu, place.

(2) En dialecte provençal moderne, *chien* se dit *chin*.

(3) *Laut*, lut, petit navire ayant à l'origine la forme du luth.

(4) Le notaire niçois Jean Galiani.

(5) Dit par P. Alberti à noble Raphaël Revoeri, procureur.

(6) *Lenderic*, receveur de l'impôt de la lende ou lesde : le titulaire était alors le notaire Antoine de Roquemare.

(7) *Corria*, courroie, coup de courroie.

343. — Es ben fach de portar cetrasis a sum marit.  
344. — Tun filh e ta molher tot jorn rauban los fruch de ma possession.  
356. — Avso non es la primyara falha que tu as *dich*.  
358. — Non siu tal con tu que as raubat alcuna quantita d'argent de l'Andalua.  
359. — Vay, layronessa, bacassa, *fachuriera*, scortegababis, yeu ti faray destruyre.  
360. — Napolion, ela te sun donadas tantas bastonadas en la galeyá, que lo sanc ti salhia per lou nas e las aurellhas.  
363. — Tu m'as *fach* venir de *nuach* a ton hostel.  
365. — Per *aquesta* cros vos m'atendres so que m'aves promes.  
366. — Tu as *escarchat* las letras de monsenhor.  
412. — Si tant con ta molher mangerà mon pan, tu la venras tocar, yeu t'*arauqueray* los uels.  
418. — Yeu faray tant que de st'ora enant tu nen porteras l'espada que tu portas.  
419. — Tu as tort de dir so que tu as dich.  
474. — *Jamays* non avia portat senhal si non de p... e de *fachuriera*.  
484. — Tu as raubat un home que s'apellava Lagosin.  
486. — Que mala ventura ti empachas de mon *juec*.  
489. — *Qui* mi vol ancire ?  
497. — O Peyre, escota : tu y est manganier (1) de Guilhem Carle.  
500. — *Ja*, per vostres mariniers, ni vostre duc de Savoya, non val ren vostre consolat. (2)  
515. — Vos est agut procurador en aquesta causa, et juge.  
551. — Vos aves *scrich* so que vos plas, e voles aver mays que de rason.  
706. — Mesquina ben y est folla, que si tu aguessas tengut ton drech camin a Palhon e non fossas annada a aquo de ton compayre Teyssyre, degun non en agra parlat, veti que sa mayre dis que tu li portes lo pan.  
710. — Aquesta sentencia vos sera mala sentencia, ho per vos o per mi.  
732. — Yeu ay vist ayssir la Masselhesa de la porta de la cambra de la gavota ambe un fabre.

(1) *Manganier*, en vieux français, signifiait *boulangier forain*, d'après le dictionnaire de Godefroy.

(2) Dit à Jacques Portugalleti de Villefranche, au sujet du consulat *marineriorum*.

**Letra dei Grimaldi de Beuil**

[Lu Grimaldi de Beuil s'essent refugiat à Menton e après estre estat delieurat de la siéu cativité, adressèron ai Syndic de Niça, lou 16 de mai 1397, la letra que sègue. M. Caïs de Pierlas transcrieu lou tèste autentique que tiret dei archiva de Turin e que siguet donnat incoretamen pèr Gioffredo (1).]

*Cars Amics, tant coma frayres nostres,*

Honorables et cars amics e frayres. Plasa vos asaber que yer al vespre nos apliquem en lo luec de Menton, sans e alegres la Diéu merci, et disapte partim de Jenoa an la bona licencia de mons, lo conte de Sant Pol, lo qual nos a fayt tres grant acullhiment e mes final conclusion en nostra delievranssa. Item, quar nos aurian tres grant desir de parlar anbe alguns vostres cieutadins, nos scrivem a la Corna de Regimont que sa nos volgues mandar un siéu anbe alguns de vos. E per so vos pregan carament que vos plagues de far sa venir un o dos de vostres anbe cels que la Gorna sa volra far venir, quar nos lur direm chosa que sera profieyt e honor de nostres tres redoutè seghnor mons. de savoya e de cels del pays. Item avem ausit coma Valantin, servidor nostre, es arestat a Nisa en preyson, de que avem grant maravilha. Per que vos pregam carament, que vos plasa de far lo rellaxar. Autre non vos scrivem, mas que si ren podem far en plaser vostre, scrives nos o quar o farem de tres bon cuer. Lo sant esprit vos aya en sa garda. Sricha a Menton, lo XVI jorn de may.

Lo seghnor de Buelh  
e Loys de Grimaut frayres (2).

**Quitança de Ludovic e de Pèire Grimaldi pèr li siéu pension**

1420, 16 novembre. — Sapien tous cels que aquesto present letra veyran ni legeran, que yeu Loïs de Grimaud, seghnor de Lauries, confessi d'aver agut e receput dei noble Jacomet de la Fontayna, recevedor en Proenssa per mon seghnor de Savoya, florins d'aur de reyna tres cens, e so per la man del noble home Vito de Marcoant, los quals preni cascun an en la gabella de la sal de Nissa, e aquo per la pagna de j an, feni du mes d'aost, l'an mil e quatre cens e vingt. De los quals .ccc. fl. lo quiti, e per mays de fermessa ay fayt scriure aquesta podixa a Honorat Figuiera e sage-

(1) Le texte de Gioffredo (vol. 3, 540) a été publié par A. Sardon, qui l'a notablement amélioré, quoiqu'il ne connaît pas l'authentique. — *Caïs de Pierlas*.

(2) Arch. di Stato; *Paesi, Nizza, Maz.* 4. Sur le dos de cette pièce se trouve écrit d'une écriture plus récente du xvii<sup>e</sup> siècle, la date erronée de 1404.

lada de mon sagel segnat de mas proprias armas, e sota scrita de ma man propria, en l'an que om conta mil e quatre cens e vingt, lo xvj jorn de novembre.

Ita est Ludovicus  
de Grimaldis.

1427, 10 janvier. — Sapien tous aquels que aquesta present letra veyran o ligeran que ieu Peyre de Bulli, chivalier, confessi d'aver agut e receput del noble home Jacomet de la Fontayna, recevedor de mon seghnor de Savoya, per las mans del noble home Peyre de Sant Nazar, governador de la gabella de la sal de Nissa, cent florins de reyna per ma pension assignada sobre la gabella de Nissa, e aquo per l'an mil e quatre cens e vint e set, fenis del mes de fevrier; e dels sus dis .c. fl. yeu quiti mon seghnor de Savoya e son recevedor, e lo sus dit Peyre de Sant Nazar, governador de la dita gabella; e per mays de fermessa ay fayt scriure aquesta podixa a Honorat Figuiera, compayre mieu, e sagelar de mon nixet, segnat de mas propria armas, scrita a Nissa, l'an que om conta mil e quatre cens e vint e set, lo x jorn de janoyer (1).

(Archives de la Gour des Comptes, *Comptes de Jacques Fontana*).

**Ordounança dou vice-gouverneur de Niça  
pèr la venta dei bèñ confiscat ai insurgiat**

1438, 22 juillet. — Mandament es de part monsenhor de Savoya et de son (2) governador.

Que tota persona que volra comprar o assensar des bens confiscas a mondit senhor de Savoya per ucasion de las sedicions e rebellions fachas en aquesta citat, los deya comprar et assensar et fayre los se deslieurar per maistre Lanrens Auda commissary a so desputat per mondit senhor de Savoya. Et que tota persona que tendra d'aquellos dichs bens, a sensas o autrement, deya venir pagar las dichas sensas et consignar aquellos dis bens et recognoisser, si ly son esta donas en garda o comanda, en las mans del dich commissary et non sen empachar d'aquesta hora en avant en alcuna maniera sens licencia del dich commissary. Et qui sens sera empachat des lo xxj jort de juillet ier a nuech passat ly en dey venir faire rason, sot la pena de cent mais d'argent et d'esser reputat per furt, et ad aquellos qui pretendon d'aver dresh en aquellos dichs de lo perdre sens alcuna remission. Et so, de cy a dyluns per to lo jort.

(Archives de la Gour des Comptes, *Comptes des clavaïres*, vol. 16).

(1) Aux deux quittances est apposé le signet Grimaldi; la dernière est sans signature.

(2) Dans l'entreligne, *lieuten. de*.

## DÉCLARATION DE M. EUGÈNE EMANUEL

J'avais toujours pensé que le *c* et le *ch* devant l'*e* et l'*i* devaient être prononcés et écrits dans notre dialecte à la manière des Italiens.

J'ai donc suivi cette orthographe, qui a été celle de Rancher et des autres écrivains niçois contemporains.

Vous connaissez les arguments que je portais à l'appui de cette méthode. Je disais :

« Les dialectes trouvent leur modèle, leur règle, leur guide, dans les langues vivantes auxquelles ils adhèrent, soit à raison de leur origine, soit à cause de leur développement successif.

« J'entends par langue vivante non seulement celle des savants et des poètes, mais la langue de la cour, des parlements, de la chaire des tribunaux, des administrateurs, des officiers publics.

« L'idiome niçard est un des nombreux dialectes qui ont survécu à l'ancienne langue provençale ; mais séparé par les vicissitudes de la politique, des autres dialectes de la même famille, et circonscrit en d'étroites limites, il n'eut jamais ni l'autorité ni les honneurs d'une langue écrite, et se trouva nécessairement soumis à l'influence prépondérante de la langue italienne, qui a été pendant plusieurs siècles dans notre pays, la langue du gouvernement et des écoles.

« Au contact de cette langue, qui fut du reste la sœur bien-aimée et préférée de la langue provençale, notre idiome a subi des modifications profondes sinon essentielles.

« Ces modifications vous les admettez, comme vous admettez que rien ne peut être changé à l'état actuel de notre dialecte.

« Mais si vous croyez juste de faire ces concessions quant au fond, disais-je, il faut que vous les fassiez aussi quant à la forme. C'est une conséquence naturelle. Les mots, les désinences, les sons que notre idiome a empruntés à l'italien doivent nécessairement être orthographiés d'après les règles de cette langue, car l'orthographe n'est que l'expression visible de la parole. »

Or, je viens de m'apercevoir que la mineure de mon syllogisme est fautive en ce qui forme l'objet de notre présent débat.

J'avais tort, je le dis sans confusion et sans regret ; car je ne mets pas mon amour-propre à persister dans l'erreur, mais bien à déclarer qu'en étudiant consciencieusement, j'ai trouvé ce que je crois être la vérité.

J'ai remarqué que le *c* de la parole italienne placé devant l'*e* et l'*i* prend presque toujours en dialecte niçard le son de l'*s*<sup>(1)</sup>. *Cercare* se change

(1) Et en conséquence est représenté par un *s* dans le système orthographique que ce dialecte a emprunté à l'italien en des temps relativement modernes. — A.-L. SANBOT.

en *sercà*, *celebre* en *selebre*, *cenere* en *sendre*, *cento* en *sent*, *ceppo* en *sep*, *cervello* en *servèu*, *cicala* en *sigala*, *cicatrice* en *sicatrissa*, *cielo* en *siel*, *cinna* en *sima*, *cinquanta* en *sinquanta*, *cisterna* en *sisterna*, etc.

D'autre part, les Niçois prononcent le *ce* et le *ci* à l'italienne, lorsque ces syllabes correspondant dans leur dialecte au *che* et au *chi* des provençaux. C'est ainsi que nous avons *macina*, *cimera*, *cifra*, *cerit*, *lace*, *proce*, etc., paroles qui s'écrivent avec le *ch* dans tous les autres dialectes de la langue provençale, tout en conservant la même prononciation.

Il résulte de là :

1° Que la prononciation du *ce* et du *ci* des Niçois n'est pas due à l'influence de la langue italienne, puisque chaque fois que ces sons se rencontrent dans cette langue, nous les changeons en *se* et en *si* ;

2° Que notre *ce* et notre *ci* ne sont que la reproduction du *che* et du *chi* provençal et doivent pour cela même en conserver l'orthographe.

J'ai fait les mêmes observations pour notre *che* et notre *chi*<sup>(1)</sup>. Nous ne tenons pas cette prononciation des Italiens, puisque bon nombre de mots que nous orthographions ainsi s'écrivent en italien avec le *que* et le *qui*, comme en *conquista*, *conchista* ; *questione*, *chestion* ; *liquido*, *liquide* ; *questo*, *achesto* ; *querela*, *cherela* ; *quieto*, *chiet* ; *qui*, *achi*, *quielanza*, *chitansa* ; *quindici*, *chinze* ; *sequela*, *sechela*, etc.

Et j'en déduis encore que cette prononciation nous vient de l'ancienne langue provençale, dans laquelle le *qui* et le *que* ont le même son que notre *chi* et notre *che* actuel, et que, par conséquent, nous devons adopter l'orthographe des écrivains d'outre-Var.

Du reste, les meilleurs grammairiens italiens nous assurent que ce n'est pas dans leur langue que nous trouverons la bonne prononciation de l'*h*.

Il est curieux de consulter à ce sujet un livre imprimé à Turin en 1730 par ordre de l'Université, et qui a servi à l'enseignement dans les États sardes jusqu'à l'introduction des nouvelles méthodes.

Je transcris de ce livre, qui a pour titre *Trattato delle lettere*, le passage suivant où il est question de la prononciation du *ch* :

« Che la *ch* latina abbia avuto un suono diverso dalla *c* innanzi a qualunque vocale, si ha per certissimo ; posciacchè se non fosse, ridicolo sarebbe stato Catullo in metter in canzone quel tale Arrio che dicea *chommoda* per *commoda* e *hinsindias* per *insindias*. Ma di tale pronunzia noi siamo tutto strani, conciossiacosachè eziandio quello che abbiamo ritenuta, qualora al *ch* segue la *e* e la *i*, probibilmente non sembri essere la medesima che aveano i latini avanti a tutte le vocali ; e forse assai più della nostra se le rassomiglia la pronunzia francese, come nelle parole *char*, *cher*, *chiche*, *chose*, *chute*, *chou*. La qual pronunzia non si confà all'italiana, a cui è paruta l'*h* supertlua, si è dalla lingua pressochè sbandita, scrivendosi, *carattere*, *collera*, *Bacco* e tant'altri senz'*h*. »

(1) Souvant *que*, *qui*, comme en italien.

D'autres raisons viennent encore à l'appui de la cause que je combattais hier et que je défends aujourd'hui :

1° Bon nombre de noms propres du comté de Nice que nous prononçons avec le *ce* ou le *ci* italien, s'écrivent avec le *ch*, comme *Acciardi* pour *Achiardi*, *Riciaud* pour *Richaud*, *Peucenat* pour *Penchenat*, *Toucia* pour *Touche*, *Cicion* pour *Chichon*, *Clabaud* pour *Chabaud*, *Ciatrous* pour *Chartroux*. Nous avons aussi le nom de *Miquellis*, que l'on n'écrit jamais avec le *ch* dur à la manière italienne :

2° Le nom de *Clerici*, très connu à Nice et dans nos montagnes, est prononcé par nous avec l'accent tonique sur la syllabe *Clé* ; il ne peut donc être écrit avec *ss*, car à raison des deux consonnes qui suivraient l'i l'accent tonique serait déplacé ;

3° En adoptant la nouvelle méthode il n'y aurait pas d'exception à la règle, tandis que dans l'ancien mode d'orthographe, les exceptions sont nombreuses ; et nous n'aurions jamais osé écrire *ciouas* pour *choix*, *cevron* pour *chevron*, *perciovar* pour *perchoir*, *mouciovar* pour *mouchoir*.

Je conclus. — La manière d'écrire et de prononcer des Provençaux en ce qui concerne le *c* et le *ch* devant l'*e* et l'*i*, le *que* et le *qui*, est la seule vraie et nous devons l'adopter ; je dirais mieux : *nous devons y retourner*, car elle fut celle des troubadours et de nos pères avant l'année 1600.

Peut-être arrivera-t-il à la nouvelle orthographe ce qui arriva à Ulysse au retour de son long voyage : elle ne sera plus reconnue des siens, mais cet obstacle ne doit pas nous arrêter.

M. Sardou, dont la compétence en ces matières ne peut être contestée, nous fait l'honneur d'assister à nos réunions ; c'est lui qui nous a donné la première idée de travailler de concert au relèvement de notre langue maternelle en publiant son remarquable travail sur l'idiome niçard ; profitons de ses conseils, de son savoir, de sa complaisance ; proclamons hautement la vérité, et ne nous préoccupons pas trop des résultats de la petite révolution que nous allons accomplir.

L'onda che al mar s'avviva  
Ostacolo non terne ;  
Gettiam del vero il seme,  
Fiorire un di' dovrà.

Signé : EUGÈNE EMANUEL.

## EUGÈNE JAUBERT

[M. E. Jaubert, lou dot directour de la Biblioteca de Niça, un amiratour d'ou nouostre dialète, a escrih un bel article dintre l'*Eclairneur de Nice* ; mi fau un dever de lou counsignar pèr que l'essença noun si perde.]

*A Mes Chers Confrères, Ecrivains de Dialecte Niçard,*

L'autre jour, un des vôtres vint m'apporter un poème niçard de sa composition, imprimé sur beau papier, et orné d'une belle dédicace à mon adresse. J'ai assez souvent de ces visites, et, d'un naturel bavard, j'aime à causer avec mes aimables visiteurs. En ouvrant la plaquette (c'est aussi parfois une simple feuille de deux pages imprimées), je vis aussitôt, tant l'orthographe du poème était d'une haute fantaisie ! éclater à mes yeux un horrible tintamarre de lettres, de syllabes, de mots, accouplés à la diable, sans règle, sans rime, sans raison, paraissant ne provenir d'aucune langue connue, un mélange bâtarde de français, d'italien, de provençal et de charabia. Avec beaucoup d'attention, je finis par comprendre que les étranges assemblages des mots tels que *ciascun*, *cauch'un*, *ache'i*, *Giana*, *descricia*, *giamai*, *lougiou*, *sincanta*, pouvaient bien représenter les mots connus : *chascun*, *quauqu'un*, *aquei*, *Jana*, *descricha*, *j'mai*, *toujou*, *cinquanta*. Quant aux deux mots *puische*, *couache*, ils me donnèrent plus de tablature : l'auteur voulut bien me les traduire par *puisque*, *quoique*, qui n'ont d'ailleurs absolument rien de provençal ni de niçois, et ne sont que du français.

Mon interlocuteur, étant de bonne composition, subit sans crier ma douche d'invectives et parut, au bout d'un quart d'heure, converti à des idées plus saines sur l'orthographe des mots de son dialecte. Oh ! je ne fus, je crois, pas trop pédant : je ne lui exposai point que le niçard, tout comme le provençal et le français, venant directement du latin, les racines des mots étaient les mêmes dans ces diverses langues, et que les formes *ch* pour *qu*, *gi* pour *j*, *gl* pour *ll* n'avaient absolument rien d'étymologique. Voici, d'ailleurs, ce que je lui dis, ou ce que j'aurais voulu lui dire. Comme tous, mes chers confrères, vous suivez les mêmes errements, ou presque tous (je fais exception pour quelques-uns qui ont fait de louables efforts en ce sens dans l'*Armanac Niçart*), c'est à vous que s'adresse ma mercuriale qui ne vise, croyez-le bien, que votre réputation d'écrivains, et la remise en honneur de notre cher dialecte du terroir.

Car, ne vous y trompez pas, vos ancêtres écrivaient plus purement et plus étymologiquement votre langue que vous ne le faites vous-mêmes dans vos œuvres, dans vos citations et dans vos articles de journaux. Mais vos ancêtres, les connaissez-vous seulement ? On croirait, à vous lire, que le parler niçois ne date guère que de deux ou trois quarts de siècle. Avant Rancher, et sauf Rancher, rien pour vous n'existe.

Certes, Rancher est un très estimable poète du cru, qui a mérité d'avoir son nom inscrit en tête d'une rue de Nice. Il méritait aussi l'hommage que les Félibres vinrent lui rendre, il y a une douzaine d'années, lorsqu'ils posèrent sur la façade de la maison où il mourut une pierre commémorative. Il n'eut qu'un tort, dont vous vous prévalez sans doute, ce fut de ne pas orthographier sa *Nemida* selon le genre et la tradition de Provence.

Grâce à Dieu, on n'en est plus aujourd'hui à douter que le dialecte niçard ne soit du provençal. Pourquoi seuls vous obstinez-vous à fermer votre esprit à cette vérité éclatante ? Je voudrais vous la cerner aux oreilles : « Oui, le niçard n'est que du provençal ; écrivez donc le niçard comme on écrit le provençal. »

Ce n'est pourtant pas faute qu'on vous l'ait crié par toutes les bouches. Un grand ministre italien, Cavour, un professeur italien très considéré, Angelo de Gubernatis, Mistral (que vous connaissez peut-être de nom), tous les romanistes et philologues du monde vous l'ont répété à satiété, et vous n'avez pas écouté.

Le capoulié, Pierre Dévoluy, tout le temps que nous l'avons eu au milieu de nous, vous a montré la plupart des noms de lieux de nos hautes vallées et même des vallées italiennes des Alpes, abominablement écorchés sur toutes les cartes d'état-major sardes ou françaises, et ne prenant leur son et leurs sens naturels que si on les prononçait et les orthographiait à la provençale, — et vous n'avez pas écouté.

Il vous a dit, et votre serviteur a joint sa faible voix à celle du capoulié, que le dialecte niçard était un des plus expressifs et des plus colorés des dialectes de la Provence, et vous n'avez pas écouté.

Non, vous n'avez pas écouté, puisque vos absurdes procédés graphiques risquent de compromettre un peu plus chaque jour l'expression et le coloris de votre dialecte.

\* \*

Ces témoignages, venus d'autres régions que la nôtre, vous paraîtraient-ils suspects ? Eh bien, invoquons l'autorité de ceux qui sont nés et ont vécu dans notre beau pays de Nice. J'ai cité, il y a quelques temps, le traité d'arithmétique et de géométrie écrit en 1492, en dialecte niçois, par le niçois Francis Pellos. Ce dialecte, c'est le provençal de l'époque, provençal pur et clair, dont la forme graphique offre une étonnante et presque continuelle identité avec la graphie des félibres de nos jours. On y trouve quelques italianismes, mais ils sont rares. La conjonction et le pronom *que* sont souvent écrits *che* ; mais, en dehors de ce cas, le *ch* a partout le son chuintant du français et du provençal. Le son dur K est rendu par *qu* comme dans ces deux langues. Exemples : *las dieba arts, aquellas, laqual opera a sach, la rays* (du latin *radix*, racine) *d'aquel exemple*, etc.

J'y signale encore, avec Pierre Dévoluy le *l* mouillé rendu comme en provençal, par *lh*. Et si, mes chers confrères, vous adoptiez cette graphie rationnelle, plus rationnelle peut-être que nos *ll* mouillés du français, vous ne vous exposeriez plus à écrire, comme je l'ai vu souvent dans vos œuvres, le mot *fillè* sous cinq formes différentes : *figlia, filla, filha, fiba*, et même *fia*.

Quant au traité d'arithmétique de Fulcomis, c'est, au dire du capoulié, un des documents les plus précieux de la langue provençale du XVI<sup>e</sup> siècle. « C'est déjà la langue savoureuse de Belaud de la Belaudière, dont les *Obros et Rimos* servirent d'étrennes à l'imprimerie marseillaise en 1595 ». On y rencontre moins d'italianismes que dans le traité de Pellos, très rarement *gi* pour *j*, moins souvent encore *che* pour *que*, et jamais *gl* pour *lh*. L'auteur écrit en niçois parce que, il le dit lui-même, c'est le langage du pays et de la Provence, et parce que ce langage facilite plus qu'aucun autre l'étude de la théorie et de la pratique.

\* \*

Si enfin, mes chers confrères, vous vouliez un témoignage qui vous touche encore de plus près, je vous adresserai à l'un des vôtres, que vous pouvez coudoyer chaque jour dans les rues, qui est un laborieux et un savant, qui connaît et aime d'amour filial Nice, son histoire et son idiome, qui, en un mot, est le digne fils d'un père jadis réputé à juste titre un bon poète : je veux parler de Victor Emanuel.

En 1884, Victor Emanuel publia une édition posthume des *Canson Niçardi* d'Eugène Emanuel. Il écrivait dans la préface : « Nous fondant sur une déclaration naturelle d'Eugène Emanuel, qui avait fini par reconnaître l'orthographe provençale comme seule bonne, vraie et étymologiquement justifiée, nous l'avons généralement appliquée au patois niçard ; mais d'une façon raisonnée et consciente, et non pas aveuglément, ainsi qu'on pourrait le croire ». Il reconnaissait, il *avouait hautement* que le dialecte niçard est une branche de la langue provençale ; il acceptait, dans son ensemble, l'orthographe des félibres, sauf quelques réserves, que nous pouvons ici examiner rapidement.

\* \*

A cette époque (car aujourd'hui je le crois complètement rallié), il n'acceptait pas partout le *qu* à la place du *ch* dur. « Comment, par exemple, disait-il, écrira-t-on le futur du verbe *leçà* ? *lequera* ? pourquoi ? Nous avons en français lécher avec un *ch*. De *qu* je ne vois trace nulle part. Il faudra donc écrire *lecherà* et prononcer le *ch* dur, comme dans les mots français : orchidée, archétype, archonte, etc. »

L'auteur de la préface ne songeait pas, en ce moment, que jamais, en français, *ch* ne se prononce dur, sauf dans les mots venus du grec, où le *ch* représentent un X grec : tels sont tous les mots qu'il donne en exemple. Seuls quelques mots d'usage courant ont adouci le X grec en chuintante : *chimie, chirurgien*, etc.

Quant au passage du *c* au *qu* dans les dérivés (*lecà, lequerà*) c'est un phénomène commun en français : *arc, parc, bec, choc, truc, trac, troc, flanc, tronc*, il *vainc*, donnent, en dérivation, *arquer, parquer, béquée, choquer, truquer, traquer, troquer, flanquer, tronquer*, il vainquit. *Tocà* fera donc tout naturellement au futur *toquerà, cercà* fera *cerquerà*, etc.

Relativement au *ch*, Victor Emanuel dit qu'il faut le lire généralement chuintant, et l'employer à la place des formes *ci* et *ce*, *cio*, *cià* et *ciu* empruntées à l'italien *à tort et à travers*, comme il l'avoue lui-même.

Il fait des observations analogues pour le *j* et le *g*. Tout en n'admettant pas qu'on puisse, au lieu de *Giorgi* et *mangià*, écrire *Jorgi* et *manjà*, il reconnaît volontiers que la règle des félibres a du bon. « Au lieu de *giamai, tougiou, giuec*, j'écrirai, dit-il, *jamai, toujou, juec*, parce que ces mots viennent de *jamais, toujours, jeu*, etc. » Il a raison pour le principe, mais il aurait dû dire : « parce que ces mots viennent (non pas du français) du latin *jam, magis, diurnum, jocum*, etc. »

\* \* \*

Instruisez-vous donc sur ces divers points, mes chers confrères, et suivez les conseils que vous donne votre estimable concitoyen. Votre intérêt le plus pressant est de ramener votre écriture à une certaine uniformité qui ne soit plus un affreux galimatias, de vous entendre entre vous et d'adopter en commun quelques règles qui soient logiques, claires et simples, telles que celles qui viennent de vous être résumées.

Puis, si vous voulez résolument sortir de l'embarras, de l'hésitation fatigante où, je me l'imagine, doit vous jeter chaque mot de votre langue, à mesure que vous l'écrivez, prenez en main le *Pichot Trésor*, et conformez votre orthographe à celle de cet indispensable petit dictionnaire. Vous aurez là un guide sûr qui vous sortira des horribles ténèbres au milieu desquelles vous et votre style vous vous débattez vainement, dans une impuissance absolue.

## VICTOR EMANUEL.

[Sièu veramen urous de reprouduire lou bel article que M. Victor Emanuel faguèt pareisse su lou *Petit Niçois* dóu 17 de jun 1903, lou qual documèn counfirma lu miéu dich. En de tali coundicioun ai cresut dever li faire una bouona plaça e remercié lou bouon Niçard de m'en aver dounat l'òucasioun. Merci !]

M. Eugène Jaubert a récemment consacré une de ses chroniques à la question tant controversée de l'orthographe du dialecte niçard. Dans cet article très documenté, il était parlé de moi en des termes d'une excessive indulgence et je m'y voyais, à ma grande confusion, attribuer, en ces questions de linguistique provençale, une maîtrise que je sais parfaitement de ne pas mériter. Cependant, puisque M. Jaubert invoque, en la circonstance, mon modeste témoignage, j'aurais mauvaise grâce à le lui refuser. Mon honorable contradicteur a cru trouver l'expression définitive de ma pensée dans une préface signée de mon nom, où j'ai, vers la vingtième année et avec l'audace propre des tout jeunes gens, formulé sur le dialecte niçard des opinions trop absolues pour ne pas être erronées. Depuis lors, mieux renseigné et moins emballé, ayant appris à me méfier, dans ces questions purement objectives, de tout entraînement sentimental et personnel, je suis devenu moins affirmatif et j'avoue qu'entre la méthode étymologique, purement provençale, telle que la préconise M. Jaubert, et le grossier phonétisme italien, encore en usage parmi nos écrivains populaires, je rêve d'une troisième méthode qui ferait à la double influence, provençale et italienne, les concessions indispensables et qui établirait entre les deux tendances une sorte de compromis, que l'histoire justifie et que la pratique rend absolument nécessaire.

Je commence par reconnaître que l'idiome niçard appartient incontestablement, par ses origines et son génie propre, à la grande famille des langues d'oc et qu'il n'a, ni dans la formation des mots, ni dans la confection de la phrase, ni dans la conjugaison des verbes — partie essentiellement vivante du discours — aucune affinité avec les dialectes italiens. Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à remonter aux sources, c'est-à-dire aux *textes de langue* récemment mis au jour par les historiens de Nice et qui tous démontrent, d'une indubitable façon, l'origine provençale de notre parler.

M. Jaubert cite victorieusement à ce propos un traité d'arithmétique du xv<sup>e</sup> siècle écrit en langue vulgaire ; et M. A.-L. Sardou avait, avant lui, produit comme spécimens d'ancien niçard, des poésies des troubadours du xiii<sup>e</sup> siècle. On nous permettra de récuser, comme insuffisamment probante, l'autorité de pareils textes, dépourvus au point de vue linguistique

de tout caractère d'authenticité. Les statuts de la reine Jeanne, donnés en 1366, sont eux-mêmes sujets à caution : écrits en un niçois abâtardi, où se fait visiblement sentir l'influence d'outre-Var, ils n'offrent par cela même qu'un intérêt secondaire.

La pièce la plus ancienne et la plus importante que nous puissions invoquer — en dehors de quelques serments et brefs de cens du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle figurent dans le *Cartulaire de la Cathédrale de Nice* — est un « Mémoire » présenté en 1398 au comte de Savoie par Jean et Ludovic Grimaldi de Beuil : *quemdam rotulum papyreum scriptum lingua seu ydyomate Provinciae*. Ce mémoire, dont M. de Pierlas a retrouvé une copie aux archives de Turin et qu'il a publié dans la revue *Romania*, avec un commentaire de l'érudit Paul Meyer, nous montre quel était exactement à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire au lendemain de l'annexion du comté de Nice au Piémont, l'état de notre dialecte. La langue populaire, alors écrite et parlée dans tout le comté, n'a pas eu le temps de se déformer, sous l'influence de la domination piémontaise : elle garde encore, dans toute son intégrité, son caractère original et sa native physionomie. Eh ! bien, cette langue, c'est du pur provençal, portant, cela va sans dire, l'empreinte spéciale de la région qui le parle, avec des désinences plus ouvertes et une allure plus strictement latine, que suffit à expliquer le voisinage immédiat de l'Italie ; mais l'orthographe — qui nous intéresse plus particulièrement — est toute provençale ; les formes *quals, oquels, officials, sach, enjuriousamen, drech, justicia* et autres, qu'on y retrouve constamment écrites de la même façon, en sont la preuve évidente.

Un autre document très probant, le *Règlement de la Confrérie de la Miséricorde*, qui date de 1482, est lui aussi écrit en niçard-provençal ; on y rencontre même, dans la formule du vote, l'affirmation caractéristique des races du langue d'oc ; les membres de la confrérie, y est-il dit, auront la faculté de voter par oui ou par non : *Et que la dicha compagnia haya terme de far risposta d'oc e de non*.

Je néglige par brièveté, quelques textes moins importants et j'arrive à la *Chronique de Jean Badat*, écrite vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces curieux mémoires, où un bourgeois de Nice, fier de l'importance de son patois, a fidèlement consigné, en un style délicieusement naïf et pittoresque, les événements saillants de son existence, apportent à l'étude de notre dialecte une précieuse contribution. Le niçard subit alors une crise, qui prélude à sa radicale transformation ; sous l'action incessante de la langue officielle, l'italien, le parler populaire perd peu à peu le souvenir de ses origines et semble s'adapter chaque jour davantage aux nécessités de l'heure présente ; l'accent tonique latin, déjà disparu dans le provençal, reparait dans le niçois qui conserve comme l'italien, des mots accentués sur l'antépénultième syllabe : *ànima, pèssegue, portegue, isola, repùblica, ferigoula* ; l'adjectif possessif se fait presque toujours précéder de l'article ; on ne dit plus, comme en provençal, *sa man, son enfant, sa maïoun*, mais *la sieù man, lou sieù enfant, la sieù maïoun* ; les désinences des adjectifs féminins,

adoucies au singulier en *a*, forment un pluriel en *i*, qui n'est qu'une contraction de l'ancien pluriel latin en *ai*, encore vivant dans nos montagnes : *bella* fait *belli* (de *bellai*) ; *buona* fait *buoni* (de *bouai*). Enfin dans l'orthographe et la prononciation des mots, les lettres prennent une nouvelle valeur et l'on voit apparaître — par une imitation inconsciente de l'italien, des groupes de consonnes jusque là inusités : le *ch* ayant la valeur d'un *k* ; le *c* chuintant ; le *ç* cedillé équivalent à notre *ch* ; le *gi* ayant la valeur du *j* ; l'*s* mis pour le *c* ; *gh* mis pour le *gu*. La *Chronique de Jean Badat* nous offre un exemple frappant de la confusion qui régnait alors dans la graphie de notre dialecte ; certains mots conservent encore leur forme ancienne, mais d'autres se présentent déjà travestis d'oripeaux étrangers. Ainsi, tandis qu'on retrouve d'une part *que, qual, aquella, quant, toquet, venguet, aqui*, ainsi que *miech, sach, conduch, conselh, senhor*, on a d'autre part, *che, chi, perché, Francia, sagiessa, logiel, tagliar, compagnia*, qui se rapprochent tout à fait de l'écriture italienne.

Cet état de choses ne fit qu'empirer au cours des siècles qui suivirent : poussant à l'extrême une assimilation qu'on aurait pu croire impossible, il arriva que la nationalité fit la langue à son image, et le niçard se trouva totalement modifié, sinon dans son essence, du moins dans son *habitus* extérieur. Aussi est-ce de fort bonne foi que, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Miceù, dans sa *Grammaire*, et le poète Rancher dans sa *Nemàida*, consacrèrent dans leurs œuvres cette orthographe irrationnelle, devenue grâce à eux définitive et presque officielle !

## LOUIS DURANTE (1)

Le langage primitif des habitants de Nice a été sans contredit un composé du grec et de celtique, par le mélange des Phocéens-Marseillais avec les naturels du pays. Les Romains y joignirent la langue latine, qui, plus douce et plus riche, continua à dominer dans le dialecte, et d'être exclusivement employée dans les actes publics, même après l'irruption des peuples barbares. Ces nations grossières mêlèrent peu à peu leurs idiomes au langage primitif des Provençaux, lui donnèrent des expressions, des sens et des tournures bizarres, qui formèrent parmi le peuple un jargon informe de plusieurs éléments. Bientôt les Francs, les Bourguignons, les Sarrazins eux-mêmes y ajoutèrent un nouveau mélange de phrases et de mots, dont il résulta la langue *Romance*, on sait le provençal primitif, presque généralement adopté par les peuples du midi de l'Europe. Son fonds principal est un composé de grec, de latin et d'arabe, dans lequel le latin est prédominant. L'historiens Papon et l'abbé Gioffredi citent tous les deux une charte de 1075, portant confirmation de la vente du château de Drap en faveur de Reymond, évêque de Nice, dans laquelle les observateurs pourront puiser une idée de la composition et du génie de la langue *romance* au milieu du onzième siècle. Vers la fin du suivant, le latin se corrompit en entier, mais cependant chaque expression conserva une ressemblance frappante avec la langue-mère ; ainsi on disait : *muller* une femme, *pauvre* un pauvre, *clesia* ou *cleja* une église, *Reis* le Roi, et ainsi de suite.

Les troubadours, un peu plus tard, perfectionnèrent la langue romance et lui donnèrent leur grande célébrité dans tout l'occident (2). Ils inventèrent la rime et la modulation du vers, se livrèrent avec enthousiasme aux charmes de la poésie et fournirent d'heureux modèles aux poètes italiens et français qui marchèrent ensuite sur leurs traces ; on leur doit incontestablement ce poli dans l'expression, cette vivacité dans les idées, cette originalité dans la tournure des phrases, enfin cette douce simplicité qui constituent les beautés du langage provençal. Il n'aurait fallu qu'un peu plus d'importance politique pour en faire une langue dominante à l'égal de l'italien et du français.

Les habitants de Nice parlent encore aujourd'hui l'idiome provençal, mais ils ont adopté une prononciation plus italienne à cause de leur plus grande fréquentation avec le Piémont, la Ligurie et la Toscane, on y remarque une quantité de mots dont l'origine, indépendamment du latin, est grecque, arabe ou catalane, parce que ces nations ont réciproquement à des grands intervalles, exercé une influence majeure sur l'esprit, les mœurs et les usages de la population.

(1) *Histoire de Nice* depuis sa fondation jusqu'à l'année 1972 par Louis Durante. Turin, 1823, Imprimerie de Joseph Favale, tom I, p. 355.

(2) Henri Etienne, traité de la langue romance.

## MALVAL

[M. Malval, membre de la Soucieta dei Letra, Sciença e Art dei Alpa Maritima, a publicat dintre un journal local de l'época, *La Mensoneguièra*, en 1869, una seria d'article su la lenga niçarda. Lu diretour d'aquela fueia, MM. François Guisol e Jùli Bessi, avion mes, e lu laudi, li coulona à la siéu disposicioun. Destaqui d'aquesti quauque passage interessant.]

« Le langage des Niçois est un dialecte frère du provençal ancien, qui s'est perfectionné en se débarrassant des lettres inutiles et a conservé son caractère provençal, malgré tous les efforts, toutes les mesures prises pour l'italianiser, durant deux ou trois siècles, pendant le dernier surtout.

« En effet tous les efforts de quelques individus dévoués, toutes les mesures officielles prises dans ce but — je n'entends point du tout blâmer ici cet usage de tous les conquérants — n'ont abouti qu'à un bien mince résultat, celui de faire changer par la plupart seulement des écrivains et poètes niçois, l'orthographe des mots qui, dans le vieux langage et dans le latin d'où ils provenaient, prenaient au commencement ou dans le corps des mots les syllabes *qu* ou *gu* et de faire remplacer celles-ci par les deux doubles consonnes *ch* et *gh*. En résumé, de faire accepter par les poètes niçois que la lettre *h* tiendrait lieu désormais de l'ancien *u* provençal, parce que l'italien avait depuis un temps immémorial, cet usage inexplicable, vraiment pris du barbare, et que toutes les langues européennes lui ont bien volontiers laissé.

« Voilà tout ce que l'italien a pu introduire dans ce patois provençal et depuis seulement un siècle et demi. Je suis fondé à dire depuis cent cinquante ans seulement, puisqu'on trouve dans la préface d'un ouvrage publié en *lenga materna*, en 1562, par un niçois, Jean Fulc... : *aquesto libre — a questo pays — li pregui* — et qu'on ne trouve les *ch* et *gh* employés pour la première fois, à la place du *qu* et du *gu*, que dans une complainte religieuse de la fin de l'année 1726, composée évidemment par un religieux italien, presque tous de cette nationalité à cette époque.

« Encore dois-je dire que cet emploi des doubles consonnes *ch* et *gh* n'a pas été accepté ou admis par les écrivains niçards.

« En effet, si le célèbre poète Rancher a sacrifié ou à la mode, ou à l'habitude — ou encore s'il a fait une concession à ses contemporains — comme il dit d'ailleurs ou plutôt à la crainte de la censure sarde de 1823. Peut-être bien, car on le voit en 1838, lorsqu'il croit entrevoir une aurore de liberté pour sa langue maternelle, on le voit, dis-je, dans une de ses dernières œuvres dont nous avons le plaisir de compiler le manuscrit, *l'Estocafic à la branlada*, écrire : *quittan lou pol — li tiéu qualita — en lou*

banquet — *esquis et esquisitessa* — un sonon tranquil — viva lou sieu equipage — Malbequi — quiproquo.

« Et dans une petite brochure intitulée *l'Amic d'ou peccatour*, imprimée en 1855, composée par un anglais, mais traduite en un excellent niçard par un niçois pur sang, qui, à tort, a voulu garder l'anonyme, ne trouve-t-on pas déjà tous les pronoms relatifs ou absolus (*que* et *qui*) et les mots suivants : *aquesta* — *perqué* — *aqui* — *aquela* — *aquèu* — *jusqu'à ce que* — *iniquita* — *que tu pouosques* — *que non santifique* — *que si destaquen* — *lu qual* — *conquistar*, etc., etc. ?

« Et le poète François Guisol n'a-t-il pas écrit, lui aussi : *quadrupedi* — *quau* — *meme* — *qualità* — *quasi* — *qualonca*, etc., etc. ?

« Je pourrais citer plusieurs autres poètes niçois qui, quelquefois, ont oublié, pendant des instants, qu'ils devaient orthographier à l'italienne.

« Toutefois, je ne veux pas dissimuler que, depuis 1726, les faiseurs de noëls, de complaints, de chansons, instruits au Collège Royal ou aux écoles communales, n'ont plus connu de bornes. Ils ont tenté par tous les moyens imaginables, de faire admettre des mots italiens dans le dialecte de Nice. Mais le peuple pur niçois les a repoussés ; il a conservé son niçard intact sur ce point.

« Témoin le spirituel poème de Rancher où l'on ne trouve qu'un seul mot italien sur les 20.700 environ qu'il contient, et encore, on pourrait soutenir que la mesure ou la rime le lui a imposé. Il n'était pas aussi facile de mettre dans la bouche du vrai peuple de Nice, des mots italiens que de faire écrire dans des poésies composées par des Italiens ou des Niçois italiens d'origine, l'orthographe italienne.

« Dans leur manie de vouloir italianiser le dialecte de Nice, ils ont supprimé complètement de leur alphabet niçois les lettres *q* et *k*. Les syllabes *qu* et *gu*, ils les ont remplacées par les deux consonnes *ch* et *gh*. Quelques-uns même dans leur amour violent pour cette lettre, ont osé écrire le mot *cu* niçois, par *chu* ; ils n'ont pas été arrêtés par ce fait, que dans la langue italienne il n'y a qu'environ deux cents mots qui commencent par *che* ou *chi* contre deux cent cinquante environ commençant par *que* ou *qui* ; qu'il n'y a qu'environ soixante-douze mots qui commencent par *ghe* ou *ghi*, contre cent soixante environ commençant par *gue* ou *gui* ; ils ne se sont pas inquiétés, le moins du monde, du génie du langage de Nice dont ils avouaient cependant l'origine toute provençale ; de l'usage plusieurs fois séculaire du *qu* et de *gu*, que le dialecte provençal a pris immédiatement du latin, en même temps que les autres langues nées du latin, ni des embarras que cette modification orthographique *injustifiable*, dit Rancher, devait nécessairement amener pour les mots se terminant dans le vieux langage, par *ch*, comme *nuech*, *liech*, auxquels il a fallu, en conséquence, retrancher la lettre *h*, et pour maintenir cependant la prononciation populaire, ajouter une cédille au *c*, conformément à la proposition de Rancher, qui a été fort embarrassé pour trouver quelque chose de nature à maintenir aux dits mots leur prononciation douce et

provençale. Mais si l'on peut dire, avec Rancher, que la cédille qu'il a proposée parait le meilleur signe d'adoucir la dureté naturelle du *c*, il est vrai aussi qu'elle ne donne pas aux étrangers qui n'ont pas encore entendu prononcer ces mots, une indication suffisante pour la prononciation de cette consonne finale. Car, en français comme dans l'espagnol où l'on en fait usage, la cédille ne doit que faire donner le son d'un *s* dur au *c* cédillé. Le piémontais ne le place que sur l'*e* de quelques mots pour qu'il soit prononcé brièvement ; dans les autres pays, elle est inconnue.

« Ces Niçois, italiens d'origine ou attachés à l'italien par des motifs qui se devinent aisément, voulaient faire le dialecte de Nice plus italien que l'italien même. Ils ont voulu du *che* et du *chi* partout.

« Leur dessein se manifeste nettement dans une publication en langage niçard qui a paru en 1855, sous le titre de *Studi su la lenga niçarda*. Son auteur, vrai patriote niçois, comme l'appelle l'auteur de l'ouvrage dont nous allons parler ci-après, mais qui a voulu garder l'anonyme, s'est expliqué franchement sur le but que se proposaient les quelques patriotes comme lui ; ce but le voilà dévoilé par lui-même en dialecte niçois un peu italianisé :

« Au resta, jèu non dico aco perché vuolghi ressussitar achela lenga, « ma perché consideri, un pau d'estudi e l'usage momentaneo d'ou nissart « coma lou milior, ansi coma l'unico moien d'instruire lon poble d'ou « contat e de l'avviar à la conoissensa de l'italian embe lo cal èu si « confà toplen mai che embe lo fransès. »

« Ce désir si vif ne s'est pas accompli, le peuple qu'on voulait amener à l'italien a voulu aller au provençal, il a voulu retourner à sa souche, parce qu'il est dans la nature qu'après une pression il y ait une réaction.

« C'est à vous, messieurs les Niçois, qui avez le don de la poésie niçarde qu'il incombe de ramener votre riche et délicieux dialecte dans la voie naturelle d'où l'italien l'a fait sortir quelquefois. L'heure de la délivrance a sonné ; vengez-le des violences qu'on lui a fait subir ; effacez avec des plumes franchement provençales, du front de ce beau fils de la Provence, de ce fils de nos illustres troubadours niçois, ces *che* et *chi* ce *ghe* et *ghi* et autres italianismes contre lesquels votre dialecte hurle de se trouver accolé, stigmates vraiment barbares ceux-là, de son asservissement bien involontaire, quoiqu'en ait dit des historiens un peu complaisants, rendez-lui son caractère particulier en suivant son génie tout gaulois provençal.

« Que vos poésies n'autorisent pas les dictionnaristes et les ignorants ennemis de votre *patrius sermos* à le définir : « une sorte de langage grossier du peuple, un jargon, un langage de bohémiens. »

« Qu'ils apprennent que le dialecte provençal de Nice se parle et s'écrit, qu'il peut être noble, élégant, gracieux et finement satirique ; qu'il n'est grossier que lorsque les écrivains qui s'en servent le sont eux-mêmes, ainsi qu'il en est, du reste, dans toutes les langues. »

## L. LAMOUCHE

[Noun siéu pas — un pourria lou crèire — pèr brular certeni usança, ni renegar ce que pouden aver eritat d'una lenga que en cinq siecle a establit un courènt coumercial ensin que simpatic, noun vòuoli m'escartar fin en aquèu pounch ; diéu, au contrari, que deven conservar un pau d'aquela tinta e de la lenga italiana reteni quauqui espressioun urosi, acò noun sera prejudiciós. Lou tout es de ben li emplegar. Un romanista distingut, M. Lamouche, — lou qual m'ounoura de la siéu amistá, — m'escrivié d'Angers una letra su d'aquèu pounch delicat, que siéu veramen uros de publicar en partida ; lu miéu letour mi saupran grat de li doumar un tal documen :

« Angers, le 10 Mai 1903.

« MONSIEUR,

« ...Je trouve tout naturel que l'on ait renoncé pour l'écriture du dialecte niçard à l'orthographe italienne qui, faite pour le toscan et les parlars de l'Italie centrale, méridionale et insulaire, ne convient nullement au niçard, pas plus d'ailleurs qu'au piémontais ou aux autres dialectes gallo-italiens.

« Après leur réunion à la France, les Niçois auraient bien fait de continuer à cultiver la langue et la littérature italiennes, de manière à servir d'intermédiaires, de trait-d'union entre la France et l'Italie, de remplir de ce côté, le rôle que les Alsaciens tenaient si utilement autrefois, entre la France et l'Allemagne. Cela n'eut pas empêché les Niçois de rester bons Provençaux et de devenir bons Français. Au lieu d'être bilingues, ils auraient été trilingues, ce qui eût été tout avantage pour eux et ils auraient eu à leur disposition, outre leur dialecte local, deux langues et deux littératures mondiales. A la vérité, les Corses seraient plus qualifiés pour tenir ce rôle franco-italien, puisque leur parler naturel est un italien presque aussi pur que le toscan, mais la Corse ne sera jamais un pays bien cultivé intellectuellement et sa situation insulaire lui enlève beaucoup de sa valeur. En outre, le Comté de Nice, sans être italien de race, a été, surtout en ce siècle, suffisamment mêlé à la vie morale et patriotique de l'Italie pour ne pas lui devenir complètement étranger.

« Une teinte discrète d'italianisme, sans faire suspecter la fidélité des Niçois à la France, aurait contribué à les distinguer des autres Français, et, étant pour mon compte, profondément individualiste, je pense que les collectivités comme les individus, ont intérêt à se distinguer le mieux possible les uns des autres. C'est l'intérêt aussi du pays en général, car un

ensemble d'organismes nettement distincts et complètement développés (comme les cantons suisses, par exemple), est certainement plus puissant qu'une agglomération uniforme d'atomes sans valeur individuelle. Mon ami Groslong (Père Devoluy) a bien souvent développé cette idée, quoi qu'il n'en tirât pas pour Nice les mêmes conséquences que moi. Mais il faut vous dire que je ne suis pas méridional, et que j'ai pour l'Italie une vive affection, à ce que j'ai des ancêtres originaires de ce pays, et que j'admire sa merveilleuse langue, que je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'étudier aussi complètement que je l'aurais désiré.

« Je vous prie, Monsieur, de croire à mes sentiments les plus dévoués et d'agréer mes meilleurs remerciements.

« L. LAMOUCHE. »

NOTES DÉTACHÉES. — I. *La Crusca Provençale*, publiée à Rome, par D. Antoni Bastero, en 1724, contient le dictionnaire de tous les mots que l'Italien a pris du Provençal tels que : *abissare, arrancare, beveraggio, ciabatta, disennato, gajo, folletta, leccare, mestiere, paraula, ravioli, testiera, villanta*, etc., qui sont encore en usage dans le comté de Nice, quoiqu'ils soient tombés en désuétude dans l'Italie. (*Guide des Étrangers à Nice*, par Rosalinde Rancher ; Nice, Imprim. Société Typographique, 1826.)

II. *Règlement de la Confrérie de l'annône de Notre-Dame de miséricorde*. — 23. Item, que degun, de qual condition que sia, non puesca intrar en la dicha almorna et compaignia fins que premierament en hayan notificat al priors et regidors, et que los dis priors e regidors en hayan conferentia ambe les autres frayres que seran en lo premier regiment que si tenra après que aquel tal que avra requisit de voler esser en la compaignia, et que la dicha compaignia haya terme de far resposta d'oc o di non, si a un autre regiment, etc.

## L. LAMOUCHE

[Noun siéu pas — un pourria lou créire — pèr brular certeni usança, ni renegar ce que pouden aver eritat d'una lenga que en cinq siècle a establît un coutènt coumercial ensin que simpatic, noun vòuoli m'escartar fin en aquéu pounch; diéu, au contrari, que deven conservar un pau d'aquela tinta e de la lenga italiana reteni quauqui espressioun urousi, acò noun sera prejudicious. Lou tout es de ben li emplegar. Un romanista distingât, M. Lamouche, — lou qual m'ounoura de la siéu amistâ, — m'escriéu d'Angers una letra su d'aquéu pounch delicat, que siéu veramen urous de publicar en partida; lu miéu letour mi saupran grat de li dounar un tal documen :

« Angers, le 10 Mai 1903.

« MONSIEUR,

« ...Je trouve tout naturel que l'on ait renoncé pour l'écriture du dialecte niçard à l'orthographe italienne qui, faite pour le toscan et les parlers de l'Italie centrale, méridionale et insulaire, ne convient nullement au niçard, pas plus d'ailleurs qu'au piémontais ou aux autres dialectes gallo-italiens.

« Après leur réunion à la France, les Niçois auraient bien fait de continuer à cultiver la langue et la littérature italiennes, de manière à servir d'intermédiaires, de trait-d'union entre la France et l'Italie, de remplir de ce côté, le rôle que les Alsaciens tenaient si utilement autrefois, entre la France et l'Allemagne. Cela n'eût pas empêché les Niçois de rester bons Provençaux et de devenir bons Français. Au lieu d'être bilingues, ils auraient été trilingues, ce qui eût été tout avantage pour eux et ils auraient eu à leur disposition, outre leur dialecte local, deux langues et deux littératures mondiales. A la vérité, les Corses seraient plus qualifiées pour tenir ce rôle franco-italien, puisque leur parler naturel est un italien presque aussi pur que le toscan, mais la Corse ne sera jamais un pays bien cultivé intellectuellement et sa situation insulaire lui enlève beaucoup de sa valeur. En outre, le Comté de Nice, sans être italien de race, a été, surtout en ce siècle, suffisamment mêlé à la vie morale et patriotique de l'Italie pour ne pas lui devenir complètement étranger.

« Une teinte discrète d'italianisme, sans faire suspecter la fidélité des Niçois à la France, aurait contribué à les distinguer des autres Français, et, étant pour mon compte, profondément individualiste, je pense que les collectivités comme les individus, ont intérêt à se distinguer le mieux possible les uns des autres. C'est l'intérêt aussi du pays en général, car un

ensemble d'organismes nettement distincts et complètement développés (comme les cantons suisses, par exemple), est certainement plus puissant qu'une agglomération uniforme d'atomes sans valeur individuelle. Mon ami Grosioug (Peire Devoluy) a bien souvent développé cette idée, quoiqu'il n'en tirât pas pour Nice les mêmes conséquences que moi. Mais il faut vous dire que je ne suis pas méridional, et que j'ai pour l'Italie une vive affection, à ce que j'ai des ancêtres originaires de ce pays, et que j'admire sa merveilleuse langue, que je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'étudier aussi complètement que je l'aurais désiré.

« Je vous prie, Monsieur, de croire à mes sentiments les plus dévoués et d'agréer mes meilleurs remerciements.

« L. LAMOUCHE. »

NOTES DÉTACHÉES. — I. *La Crusca Provençale*, publiée à Rome, par D. Antoni Bastero, en 1724, contient le dictionnaire de tous les mots que l'Italien a pris du Provençal tels que : *abissare, arrancare, beveraggio, ciabatta, disennato, gajo, folletta, leccare, mestiere, paravala, ravioli, testiera, villania*, etc., qui sont encore en usage dans le comté de Nice, quoiqu'ils soient tombés en désuétude dans l'Italie. (*Guide des Etrangers à Nice*, par Rosalinde Rancher; Nice, Imprim. Société Typographique, 1826.)

II. *Règlement de la Confrérie de l'annône de Notre-Dame de miséricorde*. — 23. Item, que degun, de qual condition que sia, non puesca intrar en la dicha almorna et compagna fins que premierament en bayan notificat al priors et regidors, et que los dis priors e regidors en bayan conferentia ambe les autres frayres que seran en lo premier regiment que si tenra après que aquel tal que aura requisit de voler esser en la compagna, et que la dicha compagna haya terme de far resposta d'oe o di non, si a un autre regiment, etc.

## COUNCLUSIOUN

Lu documen que veni de rememourar vous provon lou perqué ai cresut ourtougriar lou niçard en adoutant una fourma qu'un noun pòu francamen refutar.

Couma lou vous diéu e repeti, lou but d'aquestou libretoun noun es pas ce qu'un poudia créire quoura l'anouneri, lou miéu sabé noun va fin en aquéu pounch, es limitat pèr lou moumen en uu pichoun cadre lou qual m'a permès de pihar lou bouon camin e acó en mihour coumpagnia.

Estudii de mai en mai e lou pau que sabi, cresi bouon de l'espantegar afin que lou bouon poble de Niça n'en fasse lou siéu prouffit. M'adressi au poble; es d'eu qu'un pòu tirar, se noun la fourma primitiva, dòu-men es au mitan de la plebaia que retrouvau encara la coulou dòu nouostre franc-parlar. Es au poble que m'enteressi; n'en douna toui lu mot qu'ancuei pèr lambèu mi venon en ment. Un mot, una frasa, mi dion lou quartier doum ai passat la miéu jouventura, — « bèu tèms passat que reven plus », — couma di la cansoun. Qu noun si rapela dei bei tèms passat à l'Escola de Madama Bourlandi, proche la gleia de la Crous... Bèn de niçard qu'ancuei ocupon de auti situacioun li Devon lu premier principi d'alfabet. Mi veu encara em'ai braia à carrèu blu e bretela de simounga, dubertura darrier e la *camia à l'oste*, la casqueta à batèu, lou cavagnou de vése loungourut, bigarrat, em'au cubesèu que virava autour de la mania... Mi menti encara la maïoun de Madama Bourlandi: la gandaula de la pouorta, lou crucifis, lu banc enregat, la grossa cadiera, la verga negra, e pi lou salestre doum lu garru lu mai renoumat dòu quartier tenion court...

Couma véés d'aquéu tèms aviavan ja l'Escola Niçarda e couma aquela tanti autri que de generacioun en generacioun an fach d'ome e de bouoi citoyen.

Noun còu pas, — siéu pas dòu-men d'aquel avis, — que li questioun que nen tenon à couor sigon qu'una bataia de pluma; n'aurion minga resultat prouffitable. Diéu, au countrari, que còu enteressar lou poble, lou familiarisar à la nouostre renouvacioun, li faire capir, sigue pèr lu journal libre o publicacioun, que la lenga que parla, aquela dòu brès, déu primar; qu'es estada aquela dei nouostre plus gran rèire. E lou poble, veirès, pau à pau vendra, e se la routina, — aquela vieia masca, — si manten encara, la faren desaparèisse, lucherén pèr s'en despegouir. Laiszen aquela endifereuca de coustà, faguen de bouon obra e zou! leu, si meten au travail!

Mi plasi de reconouisse li bouoni idea que despi quauque tèms espelisson e noun pòuodi fini lou miéu pichoun recuei sensa parlar dòu proujet de festa felibrenqui que M. Felip Casimir, — un dei nouostre e dei mai valent, — a fach parèisse dintre *Le Journal de la Corniche* (28 de Jun 1903, n° 59).

« Je propose de situer la première fête — inaugurale ou constitutive — à La Turbie, parce que cette commune marque la frontière du provençal direct. On y glorifiera Blacas, qui fut seigneur d'Eze et de La Turbie, et aussi un poète plus modeste, Capello Jean, né à La Turbie au XVI<sup>e</sup> siècle, qui fit imprimer un poème en vers français. Chaque année, en des époques à déterminer, des fêtes littéraires se célébreront dans celles de nos communes qui ont à s'honorer de la naissance d'un des écrivains qui ont continué, à travers les siècles de la domination savoyarde, la tradition provençale on française, etc. Je suis certain d'avance que toutes les approbations suivront celle du capoulié Devoluy, — et même la plus haute de toutes ne peut être refusée à ce projet, car par la constitution de notre Ecole, nous proclamerons le patriotisme clairvoyant de Mistral, qui a étendu indiscutablement le domaine moral et intellectuel de la France. »

Bravo! noun pòuodi que laudar una tala idea. Dòu moumen que sian esquasi toui d'acordi, li dificultà noun soun pi tant grossi pèr pouder fondar l'Escola Niçarda doum li basa esiston. Noun li auria qu'à si reuni, à si veire. e s'un pòu mihou dire, frairejar souven.

A vautre, lu fraire mage, de nen douner un bouon còu de man, d'avança « us n'esprimi la miéu reconouissença.

